39e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 3 19 JANVIER 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète	20 fr. 50
	Édition partielle	12 fr.		Édition partielle	14 fr. 50

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition partielle n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Étranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement à nos Bureaux, à Langres.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. Mme de Maintenon, 33. — II. Enfance et adolescence : l'abjuration, 34. — III. Mme Scarron, 35. — IV. Dans la « vie cachée, » 36. — V. Gouvernante, hors la Cour, des enfants adultérins du roi, 37. — VI. Gouvernante à la Cour, 39. — VII. Effondrement de Mme de Montespan, 40. — VIII. Le roi, la reine et Mme de Maintenon, 41. — IX. La mort de la reine et le remariage royal, 42. — X. Bourdaloue et les scandales du temps, 43. — XI. Bossuet en 1701, 44. — XII. Canada, 44. — XIII. Ernest Daudet, 46. — XIV. J. Maritain, 46. — XV. S. Augustin, 47.

Liturgie. — Consultations diverses, 47.

PRÉDICATION

Sermons pour les dimanches de Carême SUR LE RÈGNE DE DIEU. — I. Pourquoi nous devons nous soumettre au règne de Dieu, 33.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — XV. *5e Dim. après l'Epiphanie :* Les occasions perdues, 36. — XVI. *6e Dimanche :* Le luxe, 37.

Panégyrique de S. Vincent. — La fierté chrétienne, 38.

Allocutions de mariage. — I. Pour un ancien du Patronage, 41.

Conférences populaires sur l'histoire de l'Eglise. — XVIII. S. Justin, le philosophe martyr, 42. — XIX. Le martyr au prétoire, 43.

Courtes instructions pour la prière du soir. — III. La voie de l'amour, 46. — IV. La haine, 47.

1° Joindre 0 f. 75 et la dernière bande à toute demande de *changement d'adresse.*

2° Joindre 0 f. 25 et la dernière bande à toute demande de *consultation.*

PETIT COURRIER

Q. — Savez-vous s'il existe une édition du nouveau *Missale Romanum* à des prix abordables ?

R. — Marietti (à Turin) a publié une édition in-24 (10 cm. × 16), en rouge et noir, sur papier indien, qu'il vend brochée 24 f., et une autre gr. in-8 (14 × 23 1/2), en rouge et noir, sur papier indien (600 gr.) ou sur papier épais (1100 gr.), qu'il vend brochée 38 f., franco 40. 50. (Pour les reliures, lui demander son catalogue).

La Typographie Vaticane annonce une édition de 17 × 26, sur papier fort, mais imprimée toute en noir avec les rubriques *en italique*, qu'elle vend brochée 35 fr. franco, demi-rel. toile, tr. rouges, 50 fr.

Q. — De temps à autre, des agents coloniaux, anciens élèves des Universités ou écoles athées, se piquant de savoir, en passant par les Missions ou dans nos visites aux Postes de l'Etat, lancent la discussion sur la *philosophie allemande*, l'*immanence*, la *cosmogonie*, l'*évolutionisme*, les *origines de l'homme*, etc.

Je dois avouer qu'après une douzaine d'années passées en Mission, ces questions ne me sont plus toujours très familières, et surtout, à part les articles de l'*Ami*, nous ne sommes guère au courant des acquisitions *nouvelles* de la science sur toutes ces questions.

Je voudrais donc : 1° un bon traité d'Apologétique, bien au courant des questions modernes, et pouvant satisfaire des gens ayant fait des études supérieures (droit, médecine ou sciences) et dont certains sont, il faut l'avouer, des hommes supérieurs comme intelligence, mais habituellement manquant d'une formation philosophique sérieuse ;

2° Quelques ouvrages spéciaux et bien documentés, bien au courant des erreurs modernes et des acquisitions certaines de la science sur ces matières.

R. — Le programme que vous fixez comporterait toute une bibliothèque. Et vous y perdriez beaucoup de temps. Ces gens se « piquent de savoir, » dites-vous, et ils ne savent pas grand'chose. Et ils n'ont aucun désir de savoir et d'apprendre quelque chose par vous ni par qui que ce soit d'Eglise. Les principes généraux vous suffiront justement à percer le vide de leurs dires, principes que vous trouverez exposés dans la récente *Apologétique* de Boulenger, 9 f., Lyon, Vitte (un livre paru l'an dernier et qui réalise un progrès

immense et ne ressemble à aucun autre de ses devanciers). Pour développements sur ces questions, rien de mieux, de plus exhaustif que les articles du *Dictionnaire Apologétique* de d'Alès (Paris, Beauchesne), qui n'en est encore qu'à la lettre P *(Patrie,* fascic. XVII), mais qui nous a donné sur nombre de sujets une série de travaux qui sont de premier ordre, — au point qu'on est presque tenté de maudire la forme « dictionnaire » adoptée, qui oblige à acheter le tout pour avoir la moindre part aux miettes du festin. Réservez cette forme « dictionnaire » pour des volumes de vulgarisation qui ne sont que des répertoires sans portée scientifique sérieuse (tels que Bouillet, Dezobry, Focillon, Grégoire, etc). Mais, pour des œuvres comme celle-ci, ce serait beaucoup plus intéressant pour les lecteurs d'avoir une série de fascicules ou volumes où, sans que l'ordre alphabétique soit sacrifié, on s'arrangerait pour donner en volumes qui se pourraient vendre à part les travaux de plus longue haleine : le chiffre des souscripteurs ne baisserait pas, et ces travaux spéciaux seraient mis à la portée de tous. — L'autre jour, par exemple, on nous demandait travaux à consulter pour étude des *Ordinations anglicanes.* Voilà une question sur laquelle il est absolument nécessaire désormais d'avoir sous la main l'article (près de 70 colonnes) paru à l'avant-dernier fascicule (XVI^e^) du *Dict.* de d'Alès. Mais comment faire, si l'on n'est pas à portée de quelque bibliothèque ?

Q. — L'*Ami* pourrait-il me dire s'il y a un *S. Roland* et quel jour se célèbre sa fête ?

R. — S. Roland, *Rolandus,* abbé de Chézery au diocèse de Belley à la fin du XII^e^ siècle ; les Cisterciens le fêtent le 16 janvier, Chézery le 14 juillet. Notice dans les *Petits Bollandistes* au 15 juillet, t. VIII, p. 335-8.

Q. — 1° J'ai lu votre article de la p. 232 sur *Nos Chansons françaises* et j'en ai eu l'eau à la bouche. Malheureusement je n'ai pas les 20 fr. que coûte l'abonnement. Connaîtriez-vous dans le même genre une revue plus modeste ?

2° Au 9 août notre *Ordo* de cette année qualifie de *Saint* le Curé d'Ars. Je ne le croyais encore que Bienheureux ?

R. — Ad I. Prenez *En Avant musical,* mensuel, 6 f. par an, Etranger 7 f., 0 f. 75 le n°, publié par le chanoine Marty, à Perpignan (Pyr.-Or^les^). L'année en cours a commencé avec le n° d'octobre.

Ad II. C'est un lapsus de votre Ordo. Le Curé d'Ars a été béatifié à St-Pierre de Rome le 8 janvier 1905 (le bref est du 8 sept. 1904), et le 13 décembre dernier avait lieu une Congrégation particulière pour l'examen des miracles en vue de sa canonisation.

Q. — L'*Ami* connaît-il une brochure à remettre entre les mains des fiancés, traitant de l'unité et de l'indissolubilité du mariage, des devoirs des parents avant et après la naissance des enfants, de leurs devoirs de chrétiens, etc. ?

R. — Hoppenot, *Petit Catéchisme du mariage,* in-32 de XXV-280 p., 1 f. (port 0 f. 30), à la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris 8^e^.

Cours de Morale, par J. Herbé. In-8 de 190 p., relié 2 f. 50. Paris, Hatier. — **La Préparation à l'Ecole,** par le même. In-12 de 68 p., 1 f. 50. Paris, Lethielleux.

Le *Cours* de M. Herbé se destine à l'enseignement public, « conforme au programme du 17 août 1920 » ; mais il est l'œuvre d'un chrétien, d'un fervent chrétien, d'un apôtre de la jeunesse qui, sous son nom authentique, a écrit nombre d'ouvrages chers au clergé. C'est une morale rationnelle qu'il nous enseigne ici, mais où la raison s'appuie de la foi pour nous dire la beauté du célibat religieux et la sainteté de l'institution matrimoniale. Leçons très brèves, suivies toujours de pensées-maximes et d'applications, suivies surtout de lectures. Les « lectures » remplissent la majeure partie de ce volume ; et nos confrères y trouveront un excellent arsenal pour agrémenter et varier leurs catéchismes.

Préparation à l'école : s'adresse spécialement aux maîtres, à tous ceux qui ont des enfants à instruire. Deux chapitres en tout, dont le seul titre dit toute l'importance capitale : 1° *Education sensorielle* (vue, ouïe, goût, toucher, odorat), 2° *Education de l'attention.* M. Herbé a groupé ici nombre d'observations très fines et très utiles, et il n'est aucun éducateur qui ne trouve beaucoup à y prendre.

LE TASSE. **La Jérusalem délivrée.** — CHATEAUBRIAND. **Les Martyrs.** — Vol. gr. in-8 de 52 p., 24 planches hors texte en couleurs, 12 f. — Paris, H. Laurens.

Deux vol. qui font partie de la collection LES GRANDES ŒUVRES, *Pages célèbres illustrées,* où nous avons pu admirer déjà, avant la guerre, Homère, Virgile, *la Chanson de Roland,* Dante. Ce sont des Pages choisies, mais non des « Extraits » sans lien. C'est un choix qui nous donne vraiment une idée exacte de l'œuvre elle-même, qui nous en fait entendre le plan, le développement, la suite. Pour Chateaubriand comme pour le Tasse, le choix est l'œuvre du toujours regretté T. de Wyzewa ; et ce nom seul en dit l'excellence. L'illustration est d'une prodigieuse grandeur. Et au lendemain de la guerre, cette *Jérusalem* du Tasse semble prendre une actualité saisissante.

Dans une collection voisine, artistique toujours mais moins luxueuse, LES SUCCÈS D'ANTAN (où nous avions lu déjà *Le Foyer breton,* de Souvestre, l'*Histoire d'un merle blanc,* de Musset, etc.), on vient de donner *Mes Prisons,* l'immortelle œuvre de Silvio Pellico, in-8 de 160 p., 4 planches en couleurs sous couverture en couleurs, 4 f., H. Laurens. *Mes Prisons* sont de 1833 ; le succès en a été étourdissant, et n'a pas connu d'éclipse. C'était un des premiers livres qu'on nous faisait lire au temps de mon enfance, il y a une cinquantaine d'années ; et on le lira à jamais. Quand il parut, on pouvait en attribuer le succès à des visées politiques. Ces « Prisons », c'était le Spielberg autrichien : Silvio Pellico y connut les horreurs de la plus dure des incarcérations, de 1820 à 1830 ; son livre a été un des agents du *Risorgimento* italien. Les passions de ce temps-là sont tombées ; mais la splendeur du chef-d'œuvre demeure.

Clotilde. *Légende historique* en 3 actes et en vers, par Lucien Béranger. — In-16 de 93 p., 2 f. 50. — Paris, Beauchesne.

L'auteur a évité d'écrire au titre : « Drame. » « Légende » simplement. C'est qu'en effet ces 3 actes ne se suivent pas. Au I^er^, Clotilde, encore jeune fille, aux mains de Gondebaud son oncle et geôlier, demandée en mariage par Clovis : nous assistons à l'ébauche d'une intrigue vigoureuse nouée pour empêcher le départ de Clotilde, et nous attendons, avec une impatience qui fait honneur à l'auteur, le dénouement de l'intrigue... De ce dénouement, pas un mot : le II^e^ acte nous transporte tout de suite à Soissons, au chevet du second enfant de Clotilde... L'acte III, c'est Tolbiac et la conversion de Clovis. — Il y a des scènes fort bien venues ; mais on y voudrait un lien. *Disjecti membra poetæ.* Il y a des vers très bien venus aussi, et d'autres moins bien. L'auteur est ou se croit partisan de la prosodie romantique ; mais il en a pris surtout des outrances qui ne se rencontrent pas chez les grands poètes de notre âge. — En somme, belles scènes de détail, qui sont vraiment captivantes autant qu'édifiantes et que nos directeurs de théâtres de jeunesse seront heureux d'utiliser.

39e ANNÉE (4e SERIE) N° 3 19 JANVIER 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. Mme de Maintenon. — II. Enfance et adolescence : l'abjuration. — III. Mme Scarron. — IV. Dans la « vie cachée. » — V. Gouvernante, hors la Cour, des enfants adultérins du roi. — VI. Gouvernante à la Cour. — VII. Effondrement de Mme de Montespan. — VIII. Le roi, la reine et Mme de Maintenon. — IX. La mort de la reine et le remariage royal. — X. Bourdaloue et les scandales du temps. — XI. Bossuet en 1701. — XII. Canada. — XIII. Ernest Daudet. — XIV. J. Maritain. — XV. S. Augustin.

I. — Mme Saint-René Taillandier, qui donnait naguère à la *Revue Française* (29 mai et 5 juin 1921) une exquise conférence sur *Mme de La Vallière au Carmel de la Rue d'Enfer,* vient de publier, dans la collection *Figures du Passé,* une vie de **Madame de Maintenon** (in-8 de 288 p., 8 planches hors texte, 15 f., Paris, Hachette).

Madame de Maintenon, c'est un nom qui ne laisse personne indifférent. Nulle femme n'a été autant calomniée, poursuivie de haines aussi inexpiables. C'est qu'aussi bien sa vie est tellement extraordinaire qu'elle en devient inexplicable et prête flanc à toutes les hypothèses. Elle naît en prison, d'un père criblé de dettes et sans foi ni loi ; on la confie à une tante sans tendresse, qui la met à garder les dindons, et elle restera éternellement, pour la foule des niais, la gardeuse de dindons ; baptisée catholique, on l'élève protestante, pour la ramener ensuite, presque de force, au catholicisme. A seize ans, orpheline, on la marie à Scarron, dont il ne faut pas dire que c'est le dernier des hommes, attendu que ce n'est plus même un homme, que ce n'est plus qu'une loque physique et morale dont n'eût jamais voulu la dernière des filles, et la future Mme de Maintenon n'est pas la dernière des filles : elle n'a pas de fortune, mais elle est jeune, elle est belle, elle révèle déjà les dons les plus éminents de l'esprit et du cœur. Scarron mort après neuf ans de « mariage, » le monde la voit installée, dans le plus grand mystère, gouvernante des enfants adultérins de la marquise de Montespan et du roi ; et quel scandale c'est pour le monde ! Mais quelle stupeur ensuite quand, la Montespan tombée en disgrâce et la reine morte, c'est sur Mme de Maintenon que l'Eglise jette les yeux pour l'installer au foyer conjugal même du roi, pour en faire l'épouse de Louis XIV, lui imposant mission de ranger au devoir un prince jusque-là si peu rangé, d'orienter vers la dévotion une Cour jusque-là toute aux plaisirs ! Mme de Maintenon s'exécute, et elle réussit ; et sa réussite, dans cette nouvelle mission, se prolongera plus de trente années, jusqu'à la mort du roi.

Avouez que quand une vie humaine, quand une vie de femme surtout, quand une fortune féminine pose tant et de si étranges énigmes, il ne faut pas compter que la malignité du monde y cherche des solutions indulgentes.

« Tout le mal qu'on dit de cette femme diabolique est encore au-dessous de la vérité. »

Celle qui a formulé ce jugement, c'est une de ses contemporaines, la Palatine (Maintenon, † 1719 ; la Palatine, † 1722). Et cette Palatine, c'est bien l'une des plus répugnantes personnes de notre histoire. De *notre* histoire, malheureusement, puisque, née princesse de Bavière, digne fille de cet Electeur palatin Charles-Louis dont la dissolution est restée légendaire, elle est entrée dans notre histoire par son mariage avec le duc d'Orléans, frère de Louis XIV[1], et c'est dans notre histoire qu'elle demeurera à jamais honnie comme mère du Régent, mère de l'homme dont le gouvernement s'est appelé la Régence, mot où se résument les hontes des huit années (1715-1723) les plus ignominieuses qu'ait subies la France. La Palatine avait dû consentir à la hâte une formule d'abjuration au moment d'entrer dans la Maison de France ; mais elle ne fut jamais catholique sincère, non plus que Française, « l'Allemande la plus allemande et la plus rebelle aux influences étrangères qui ait jamais existé, » disait naguère Mme Arvède Barine. Et ses *Mémoires,* par leur grossièreté, sont dignes d'elle, et de sa famille, et de son fils.

La Palatine exprimait, sur Mme de Maintenon, l'opinion, poussée au noir sans doute, mais tout de même l'opinion de son milieu, du milieu de la Régence. Et le XVIIIe siècle ne pouvait que faire chorus contre celle qui avait incarné tout le contraire de l'esprit « philosophique. » Aujourd'hui, et depuis la publication (par Th. Lavallée) des *Œuvres de Mme de Maintenon* (en 12 vol., Paris, 1854 et suiv.), la critique, la grande critique est revenue à une équitable appréciation. Mais il s'en faut que les revisions de la critique s'imposent vite au public et redressent les préjugés, surtout quand il s'agit de rétablir la réputation d'une honnête

[1] Sur cette créature, et sur cette famille, voir *Ami* 1907, p. 301-3.

personne. Les anticléricaux de nos jours, pas plus que les libertins de son temps, ne pardonnent à la dame sa dévotion, ni surtout l'air de dévotion qu'elle a fait régner à la Cour. Et beaucoup de gens, sans être du tout des anticléricaux, gardent encore au fond de l'âme quelque relent des préjugés d'antan.

Aussi faut-il souhaiter la bienvenue au livre de Mme St-René Taillandier. Il s'est répandu très rapidement (comme se répandent tous les livres de cette collection des *Figures du Passé),* et nous savons qu'il a fait déjà beaucoup de bien et produit profonde et salutaire impression, en milieux très profanes. Jamais Mme de Maintenon ne nous avait été présentée avec tant de charme. Rien qui sente l'apologie. C'est de l'histoire, écrite sur un ton de sincérité qui commande la confiance. Non certes de l'histoire superficielle : à juger Mme de Maintenon par le dehors, par la trame des événements extérieurs qui jalonnent sa vie, elle demeurerait incompréhensible. C'est de l'histoire psychologique. Tous ces événements extérieurs sont autant de cas de conscience. Il faut, pour les juger, pénétrer son état d'âme, l'état d'âme de ses contemporains, les circonstances de fait qui ont dicté sa décision et la décision de ses directeurs.

II. — Elle était née Françoise d'Aubigné, le 28 novembre 1635, dans une prison, une pauvre chambre à la Conciergerie du Palais de Niort. Elle était d'une triste famille. C'est déjà dans une prison, à Bordeaux, que s'était célébré, huit ans auparavant, le mariage de ses parents : son père, Constant d'Aubigné, y était à la fois pour dettes et pour intelligences avec les Anglais ; sa mère, Jeanne de Cardilhac, la fille du geôlier, s'était laissé séduire, et le mariage avait dû être précipité[1]. Elle avait dix-sept ans ; lui, quarante-deux. Elle était catholique, et ne semble pas avoir été d'un équilibre parfait, ni d'une religion très entendue ; lui, huguenot, c.-à-d. fils de huguenot : mais jamais fils ne ressembla moins à son père. Celui-ci, Agrippa d'Aubigné, le grand Agrippa, l'auteur des *Tragiques,* le plus violent de nos poètes, l'un des plus féroces entre les hommes de guerre d'une génération si fertile en férocités, huguenot indomptable qui ne pardonna jamais à Henri IV son abjuration. Constant, au contraire, n'a nulle conviction : « athéiste parfait, » il est toujours prêt à changer de religion suivant qu'il y voit intérêt ; il trahit tout le monde, y compris son père, qui en mourant (1630) le proclame « destructeur du bien et honneur de sa maison » et le « déshérite pour plusieurs offenses énormes et particulièrement pour avoir été calomniateur et accusateur de son père. »... Cinq ans plus tard, de cette souche d'écervelés naît l'enfant qui deviendra une merveille de raison féminine, de pondération, de « solidité, » comme aimera à dire Louis XIV.

Dès le jour de son baptême à l'église catholique de Niort, la petite Françoise nous apparaît tiraillée entre ces deux ascendances rivales. Elle a pour marraine une cousine catholique, une fillette dont la mère, Mme de Neuillant, est là et jure que l'enfant sera élevée dans la vieille foi ; mais c'est aux bras de la marquise de Villette, sa tante, la fille chérie d'Agrippa, qu'elle est portée à l'église. Et, dans le désarroi où est l'accouchée, réduite à vivre des plus pitoyables expédients, c'est la tante de Villette qui s'empare de la petite baptisée et l'emporte en son manoir de Mursay (près Niort).

Françoise y reste jusqu'à sept ans. On l'élève dans la morgue des d'Aubigné. Elle prend tout de suite conscience, et très altière conscience, de son titre de demoiselle : à une compagne qui fait étalage de jouets plus riches que ne sont les siens, elle répond : — « Oui, mais je suis demoiselle, et vous ne l'êtes pas. » On l'élève surtout dans le huguenotisme d'Agrippa : elle épèle ses lettres dans la Bible de famille ; elle apprend à mépriser « les superstitions catholiques » : quand on est demoiselle, et demoiselle de Mursay, on sait ce que valent la messe et les *Agnus,* les « rogatons des reliques » et les « quarante bras de saint Antoine. » On la conduit quelquefois à la prison voir son père, qui est tout caresses ; sa mère, au contraire, a l'air toujours dur des personnes qui ne savent pas souffrir : — « Ma mère ne m'a jamais embrassée, » dira-t-elle plus tard.

Richelieu mort (4 déc. 1642), Mazarin, pour don de joyeux avènement, libère nombre de prisonniers. Constant d'Aubigné en est. Sa femme n'en est pas ravie ; mais il faut bien qu'elle le suive à Paris, où l'on vivra d'abord d'aumônes. Tristement la famille se reconstitue : le père, la mère, Françoise, et deux frères plus jeunes qu'elle et élevés, eux, catholiques. Entre sa mère et ses frères, Françoise fait bravement la huguenote. Le dimanche, on la mène à la messe, à St-Jacques du Haut-Pas, et c'est sa gloire d'enfant que de tourner le dos à l'autel et de supporter stoïquement, les yeux secs, les soufflets que lui donne sa mère.

Constant cependant se fait donner une nomination de gouverneur de l'île de Marie-Galante (Antilles). On passe l'Océan. Constant gouverne les noirs ; Jeanne de Cardilhac enseigne le catéchisme à ses enfants ; mais que reste-t-il de ses leçons dans l'âme de Françoise quand son père, gracieux, indifférent, la prend sur ses genoux et lui dit : — « Je ne puis souffrir, ma fille, qu'on vous dise de telles rêveries ! »

Il a refait sa fortune là-bas ; il l'y reperd, revient en France après trois ou quatre ans, songe à chercher fortune chez les Turcs, tout prêt à se faire musulman « avec quête, » et meurt (1647) à Orange, au moment de commencer sa nouvelle aventure.

Un des enfants se noie. La mère place l'autre, Charles, chez Mme de Neuillant ; Françoise retourne à Mursay, chez les Villette. Mais Mme de Neuillant n'entend pas qu'on lui escamote ainsi sa filleule. Elle va jusqu'à la reine-mère Anne d'Autriche,

[1] C'était le second mariage de Constant. Sa première femme l'ayant trompé, il l'avait tuée, ainsi que son amant.

obtient un ordre écrit, et reprend l'enfant chez elle, sur sa terre de Poitou. L'enfant pleure beaucoup. A Mursay, tout était fier, héroïque. Chez sa marraine, on la met à garder les dindons, emploi qu'elle partage d'ailleurs avec sa cousine Suzanne, la future maréchale de Navailles. Pour la détourner enfin de son huguenotisme, sa marraine essaie du couvent. Mais au couvent, la petite ne songe qu'à se moquer de tout, et d'abord des religieuses, qui la rendent à Mme de Neuillant, laquelle à son tour la remet à sa mère.

Celle-ci n'a que dureté pour sa fille. Françoise, ainsi ballottée de tante en tante, de ses tantes à sa mère, et de religion en religion, fixe solidement sa foi là où est son cœur : à Mursay, dans la religion d'Agrippa. Sa mère, ne pouvant ni la réduire ni la nourrir, la met, à la charité, chez les Ursulines du faubourg Ste-Anne. Ce n'est point non plus par la douceur que les Ursulines, d'entente avec la mère, vont d'abord la prendre. Ecoutez ce qu'en écrit l'enfant à sa tante Villette : — « Ah ! madame et tante, vous n'imaginez l'enfer que m'est cette maison, soy-disant de Dieu, et les rudoiements, duretés de celles qu'on a fait gardiennes de mon corps, — mais de mon âme, non, *parce qu'elles n'y peuvent joindre.* » La marquise de Villette dut être fière de ce mot de sa nièce.

La reddition cependant est proche. Une Ursuline, plus avisée que les autres, comprend qu'il faut s'y prendre autrement ; et Françoise, bientôt, gagnée par la bonté de la religieuse, demande qu'au parloir du couvent on fasse disputer devant elle un docteur catholique avec un ministre. Elle jugera. Sa demande est agréée ; et on la voit, pensionnaire en robe courte, derrière la grille du parloir, sa Bible à la main, suivre du doigt les textes sur lesquels s'escriment les deux docteurs. Les conférences se prolongent plusieurs jours. Les amis de la famille faisaient voler par-dessus le mur du couvent leurs avis de résistance, leurs arguments, adjuraient Françoise de se souvenir qu'elle était la petite-fille du grand Agrippa. Mme de Maintenon racontera plus tard, à St-Cyr, qu'elle s'aperçut, au cours de la controverse, que le ministre « tronquait certains passages de la Bible. » Une dernière requête : elle demande qu'on ne l'oblige point à croire que sa tante de Villette soit damnée, — et la voici maintenant, à quatorze ans, catholique, et pour toujours, aussi ferme dans sa foi que dans sa vertu.

III. — La petite-fille du grand Agrippa catholique, c'est un événement. Sa tante Neuillant veut se parer de sa nièce comme d'une conquête, l'appelle en Poitou, l'accompagne ensuite à Paris. On en parle à la Cour. Anne d'Autriche dit à Mme de Neuillant sa satisfaction de l'événement. On produit Françoise dans le monde. Elle fait la meilleure impression partout. Madeleine de Scudéry en a tracé un portrait charmant. Mme de Sévigné proclame sa « compagnie délicieuse » et tout son « esprit aimable et merveilleusement droit. » Le chevalier de Méré, le type de « l'honnête homme » au sens de ce temps-là (sens qui n'exclut malheureusement pas le libertinage), Méré, l'arbitre et presque le législateur de « l'honnêteté, » l'estime « fort belle et d'une beauté qui plaît toujours... Elle est douce, ajoute-t-il, secrète, fidèle, modeste, intelligente, et, pour comble d'agrément, elle n'use de son esprit que pour divertir ou pour se faire aimer. » Se faire aimer, au meilleur sens du mot : — « Le goût qu'on avait pour moi, dira-t-elle plus tard, était plutôt une amitié générale que de l'amour. Je ne voulais point être aimée en particulier de qui que ce fût ; je voulais l'être de tout le monde. »

On la produit chez Scarron, poète alors à la mode, et qui voit le meilleur monde fréquenter chez lui. Peut-être Mme de Neuillant, très chiche et qui n'entend pas garder plus longtemps sa nièce à sa charge, songe-t-elle, dès ces premiers mois de vie à Paris, au mariage. Mais la Fronde fait rage à la capitale : guerre civile, bandes étrangères, la Cour en exil, la disette, la peur. Jeanne de Cardilhac retourne avec sa fille à Niort, chercher asile, le pain peut-être. Puis la Fronde gagne la province, toutes les provinces (car la Fronde, dont la postérité a ri longtemps parce qu'elle a avorté, a été un mouvement terrible, et à deux doigts de réussir, comme venait de réussir la Révolution d'Angleterre : Charles Ier décapité 1649). De nouveau on retourne se terrer à Paris. C'est alors que disparaît de la scène Jeanne de Cardilhac. Elle remet sa fille à Mme de Neuillant, et sa trace se perd désormais.

De retour à Paris, Françoise d'Aubigné épouse, le 14 avril 1652, Scarron. Elle avait seize ans et quatre mois et demi ; lui, quarante-deux.

Ce Scarron n'était pas de mauvaise souche. Son grand-père avait été conseiller au Parlement de Paris ; son père, conseiller à la Chambre des Comptes. Une belle-mère acariâtre (et qu'il avait chansonnée) lui refusa les fonds pour acheter une charge ; et Scarron dut prendre le petit collet, entrer dans la cléricature. Il fut chanoine prébendé du Mans, y mena joyeuse vie, y prit une maladie dont les origines sont mystérieuses et qui le paralysa pour le reste de ses jours. Car il n'etait point bossu, ni cul-de-jatte, comme on l'a répété, — simplement un pauvre paralysé passant ses jours dans un fauteuil articulé dont les panneaux à rainures se refermaient sur lui : on ne voyait de lui que sa tête pendante, inclinée de côté, ses gros yeux saillants et divergents. On eût dit « un gros insecte dans sa carapace. » Lui-même s'est portraituré, sans flatterie :

> J'ai eu la taille bien-faite, quoique petite. Ma maladie l'a raccourcie d'un bon pied. Ma tête est un peu grosse pour ma taille. J'ai le visage assez plein pour avoir le corps très décharné, des cheveux assez pour ne point porter perruque ; j'en ai beaucoup de blancs, en dépit du proverbe. J'ai la vue assez bonne, quoique les yeux gros ; je les ai bleus ; j'en ai un plus enfoncé que l'autre, du côté que je penche la tête. J'ai le nez d'assez bonne prise. Mes dents, autrefois perles carrées, sont

de couleur de buis et seront bientôt couleur d'ardoise. J'en ai perdu une et demie du côté gauche, et deux et demie du côté droit, et deux un peu égrignées. Mes jambes et mes cuisses ont fait premièrement un angle obtus, et puis un angle égal, et puis enfin un angle aigu. Mes cuisses et mon corps en font un autre, et, ma tête se penchant sur mon estomac, je ne ressemble pas mal à un Z. J'ai les bras raccourcis aussi bien que les jambes, et les doigts aussi bien que les bras. Enfin je suis un raccourci de la misère humaine.

Avec tout cela, cet homme n'inspirait pas le respect qui s'attache à la douleur, parce qu'à sa difformité physique s'ajoutait la difformité morale : il était bouffon. Poète, certes, et d'une langue très savoureuse, il ne cultivait que le grotesque, la parodie, le « travesti ». Nul évidemment ne songeait qu'il fût mariable. Françoise d'Aubigné cependant l'épousa. Pourquoi ? Les méchantes langues, non pas de ce temps-là, mais de plus tard, du temps qui suivit son élévation, se sont exercées ici à plaisir. Mme de Maintenon a dit très simplement, à St-Cyr : — « J'ai mieux aimé l'épouser qu'un couvent », ce qui indique que sa tante l'a mise en face de ce dilemme : ou Scarron, ou le couvent. On a tiré, plus tard toujours, argument contre elle des 24.000 livres que lui assurait le contrat de mariage : elle dira, parlant de ces années : « J'étais à cent piques au-dessus de l'intérêt, mais je voulais de l'honneur. » Et elle eut de l'honneur. Et elle le méritait. Elle fut tout dévouement pour le pauvre infirme à qui l'unissait ce mariage blanc. Et elle fut l'honneur de son salon, où sa présence imposa une décence jusque-là souvent oubliée. Scarron n'était pas aveugle, et le reconnaissait : — « Je sais que je mourrai bientôt, écrivait-il à son ami Segrais ; le seul regret que j'aurai en mourant sera de ne pas laisser de biens à ma femme qui a infiniment de mérite, et de qui j'ai tous les sujets imaginables de me louer. »

Il allait mourir en effet, après huit ans de mariage; et sa femme lui rendit le suprême service de lui ménager une fin chrétienne, munie de tous les sacrements de l'Eglise (7 octobre 1660).

IV. — Dix ans vont s'écouler (1660-1669) que l'on a voulu appeler « la vie cachée » de Mme de Maintenon : vie cachée sans doute, si on la compare aux splendeurs futures de la Cour, mais vie d'une obscurité assez relative.

Veuve à vingt-cinq ans, elle paie les dettes du ménage, règle toutes les affaires, et se trouve « franc et quitte avec 4 ou 5.000 francs. » Situation angoissante ; mais elle est au-dessus du découragement : — « Je ne suis pas destinée à être heureuse, écrit-elle à son oncle Villette, mais entre nous autres dévots, nous appelons cela les visites du Seigneur, et nous mettons tout au pied de la Croix avec une grande résignation. »

Elle n'a pas voulu jadis du couvent pour être religieuse ; mais ce sont des couvents qui vont être maintenant son asile, de ces couvents comme il y en a encore aujourd'hui, qui s'annexent des corps de logis pour hospitaliser des « dames pensionnaires ». Elle va d'abord à la Petite Charité Notre-Dame (non loin de la place Royale), puis chez les Ursulines de la rue St-Jacques où elle a fait son abjuration. Au début, sa cousine la maréchale d'Aumont lui envoyait tout ce qu'il fallait ; mais elle le fit savoir à tant de monde que la veuve à la fin se lassa et lui signifia son congé. Des amies alors disent à la reine Anne la situation, le mérite de la dame, le péril de laisser dans une si grande extrémité une jeune femme si belle : Anne d'Autriche alloue sur sa cassette 2.000 livres, pension modique, mais suffisante pour des goûts qui resteront toujours modestes.

La future dame de Maintenon, mise ainsi à l'abri de la gêne, pourra maintenant faire figure partout, dans les salons, dans les hôtels ; elle sera reçue à la Cour lors des fêtes qui célébreront la conquête de la Franche-Comté (février 1668). Et partout elle brille, et du meilleur éclat, du plus original et du plus sain. Rien du bel esprit d'alors ; on sent chez elle, à travers la verve la plus amusante, quelque chose de solide qui fait l'effet d'une nouveauté. Elle est dès lors ce qu'elle sera partout où elle passera : une influence. Tout le monde, maréchaux et seigneurs importants, a des confidences à lui faire, des conseils à lui demander : Marie de la Trémoille (la future princesse des Ursins, sa meilleure amie plus tard des grands et des mauvais jours) en est presque jalouse, voyant « qu'on la laisse, elle, avec les étourdis, comme si elle était incapable de parler sérieusement ». Mme de Maintenon, lui rappelant gaîment ce souvenir un jour à St-Cyr, dira qu'elle eût quelquefois préféré « qu'on la crût moins solide », pour la laisser se divertir et ne pas la contraindre à entendre tous ces murmures et projets de courtisans : — « J'aimais mieux, dira-t-elle, rire avec Mlle de Pons et Mlle de Martel. »

Elle aimait mieux... Ce n'est pas assez dire. Ses succès mêmes lui donnent scrupule. — « Dites-moi, dira-t-elle un jour dans l'intimité à l'une de ses filles, y a-t-il rien de plus opposé à la vérité, à la vraie vertu que cet orgueil dans lequel j'ai passé ma jeunesse ? C'est le péché de Lucifer. Etre estimée, honorée, c'était mon idole ! » Idole dont elle perçut le péril dès ces années de la trentaine. Elle venait de prendre pour directeur, et pour la pousser sérieusement dans les voies de la perfection, l'abbé Gobelin, ancien officier entré tard dans les Ordres, un saint homme, très méticuleux et qui regardait les consciences à la loupe, mais qui n'en avait pas moins une clientèle aussi nombreuse que distinguée, en un temps où les dames du grand et très grand monde ne redoutaient pas les confesseurs trop consciencieux. Il avait d'ailleurs le discernement des esprits et savait graduer ses exigences. A l'exubérante Mme de Coulanges (l'amie de sa nouvelle pénitente), il demandait moins. De Mme Scarron il pouvait tout obtenir. Il l'entreprend d'abord sur une toilette pourtant point luxueuse (comme avait fait S. François de Sales dès le premier jour à Mme de Chantal) ; et Mme Scarron ob-

jectant que « ce ne sont que des étamines de Lude » : — « Je ne sais, fait l'abbé, mais je vois tomber avec vous, ma très honorée dame, une grande quantité d'étoffes à mes pieds, qui ont si bonne grâce que je trouve que cela a quelque chose de trop bien. »

Exigence tout autrement dure : la mortification non plus seulement des dehors, mais de l'esprit même. La dame s'y prête; et les salons où elle fréquente sont témoins alors d'un étrange spectacle : la métamorphose de la femme la plus spirituelle du monde en dévote ennuyeuse qui se tient à l'écart, les yeux sur sa tapisserie, « tâchant d'ennuyer tout le monde, dit le bon et mondain abbé Testu, tantôt par son silence, tantôt par sa conversation pédante ». L'abbé Testu n'entendait pas les choses ainsi, et disait à la dame : — « Madame, je ne veux pas savoir votre secret, mais vous avez affaire à un indiscret ». L'indiscret, pour l'abbé Testu, c'était l'abbé Gobelin. Peut-être la dame à son tour fut-elle un instant tentée d'en juger ainsi : — « Je suis très abattue du carême, écrit-elle à sa cousine de Mursay, et je me repens de m'y être engagée. » Ce carême, c'était le jeûne de l'esprit, plus dur que celui où l'on pesait le pain de la collation. L' « indiscrétion », en tous cas, ne fut pas de conséquence : l'esprit, sous cette humilité, demeurait intact, prêt à reprendre son service quand il le faudra, plus vigoureux et mieux assuré par la discipline qu'il s'est imposée.

V. — En 1669 s'ouvre une nouvelle et décisive période de la vie de la veuve.

Louis XIV, dans l'éclat de ses vingt-cinq et trente ans, était tout à l'orgueil, aux fêtes, et aux amours illicites. Tant que vécut sa mère Anne d'Autriche, ce fut, avec Louise de La Vallière, la période romanesque de l'amour caché. Anne d'Autriche morte (1666), le roi se libère de toute contrainte, et La Vallière est maîtresse « reconnue »... Pas pour longtemps. Déjà, dans l'ombre, et avec accompagnement d'horribles scènes de magie noire [1], monte la faveur d'Athénaïs de Mortemart, marquise de Montespan, dame d'honneur de la reine. Celle-ci arrive à ses fins en 1667 ; et le premier fruit du nouvel adultère royal naît en 1669. Que fera-t-on de l'enfant...? La mère en tremble. Le roi n'a pas été heureux, jusqu'ici, avec ses enfants. Des quatre que lui a donnés la reine, un seul a vécu, celui qui sera le Grand Dauphin. Trois des enfants de M^lle^ de La Vallière sont morts aussi en bas âge, aux mains de M^me^ Colbert. M^me^ de Montespan a le cerveau hanté de toutes ces morts inopinées; elle redoute tout pour l'enfant qu'elle attend : ravisseurs, empoisonneurs... A qui le confier?... Autre complication : elle est mariée. Louise de La Vallière ne l'était pas, ce qui simplifiait d'autant les choses. Elle, elle est, depuis 1663, la marquise de Montespan ; l'enfant qu'elle porte appartient, officiellement, au marquis. Il ne faut pas d'esclandre qui éclabousse la majesté royale. Il faut que l'enfant soit élevé dans le plus grand secret. Il ne faut pas que personne puisse dire où il est. Tout le monde évidemment est au courant de ces amours doublement adultères ; mais il ne faut pas qu'on en puisse découvrir cette preuve tangible que serait un enfant. Quelle pitié que de voir la majesté royale se tapir parmi toutes ces hypocrisies ! Louise de La Vallière est toujours à la cour : le roi l'a exigé, pour mieux cacher son jeu. Elle est encore la maîtresse en titre; elle sert d'écran ; elle est, entre le roi et sa rivale, ce que Bussy appelait « le prétexte » ; des portes secrètes sont pratiquées entre les chambres de l'une et de l'autre. Deux fois, la pauvre fille, qui n'est pas méchante, qui n'a ni morgue ni fiel, qui n'a été que faiblesse, qui n'a cessé d'être bourrelée de remords, deux fois elle essaiera de se dérober, de fuir, une première fois aux Bénédictines, puis à la Visitation de Chaillot; deux fois le roi l'enverra quérir, jusqu'au jour où elle pourra enfin, à trente ans (avril 1674), frapper à la grille du Carmel de la rue St-Jacques et faire, par une pénitence admirable, trente-cinq années durant, l'édification du monde et des siècles [1]... Mais revenons à M^me^ de Montespan, dont le règne va durer une douzaine d'années (non sans escapades du roi, très propice aux occasions rencontrées : ses « passades », dit Saint-Simon, furent sans nombre).

Dans son désarroi, et pour sauver l'enfant à naître, elle se souvient de M^me^ Scarron, qu'elle a vue dans l'intimité chez son cousin d'Albret. Voilà trouvée la gouvernante modèle : discrétion et dévouement également assurés.

On pressent M^me^ Scarron. Celle-ci consulte l'abbé Gobelin. L'abbé autorise. Il distingue entre la maîtresse et le roi : la maîtresse n'est rien, mais le roi est le roi. Elever secrètement un enfant adultérin de la dame, sans que le père se fasse connaître, ou en laissant croire (comme certaines ha-

[1] C'est en ces années que, en vue d'obtenir l' « amitié » du roi et le renvoi ou la mort de La Vallière, et n'y ayant pas réussi encore à coup de philtres, de talismans, d'incantations de toutes sortes, la Montespan fit célébrer par l'immonde Guibourg, prêtre apostat, sur son ventre nu en guise d'autel, trois messes avec aspersion de sang d'enfant, la première en la chapelle du château de Villebousin (près Montlhéry), la seconde à St-Denis, la troisième à Paris... Tout cela et quantité d'autres choses ont été prouvées juridiquement. Guibourg lui-même a avoué le meurtre de cinq enfants, dont l'un immolé lors de la messe Montespan (cf. *Ami* 1902, p. 884). Ces choses n'étaient pas rares alors. Aujourd'hui non plus, des messes noires ne sont pas chose inouïe. La magie noire sera de tous les temps : le démon ne change pas. Il y en a eu seulement une pullulation plus répugnante après la Réforme, et en pays protestants infiniment plus qu'en pays demeurés catholiques : voir le tableau effroyable qu'en a tracé Janssen pour l'Allemagne.

[1] Un jour que M^me^ de Montespan était venue l'y voir (en 1676), accompagnant la reine, elle eut l'effronterie de lui demander tout de bon : — « Etes-vous aussi aise qu'on le dit ? »

— « Je ne suis pas aise, répondit Sœur Louise de la Miséricorde, je suis contente. »

M^me^ de Montespan, comme si elle n'eût pas trouvé la réponse assez claire, insiste : — « Que dirai-je au roi de votre part ? »

— « Tout ce que vous voudrez, dit Sœur Louise, tout ce que vous voudrez. »

Sur quoi M^me^ St-René Taillandier note finement : — « Est-il une manière plus élégante et plus indulgente de dire à des indiscrets qu'on est morte au monde, qu'on se soucie aussi peu de ce qu'il dira de vous que de ce qu'il vous fera dire ? » (*Revue Française*, 29 mai 1921).

Un autre jour, comme on mettait les ménagements voulus à lui apprendre la mort de son fils le comte de Vermandois († 1683, à seize ans), elle comprit au premier mot et dit vivement : — « Ah ! il faut tout donner, je ne dois pleurer que sur moi-même. » Et tout en pleurant sa mort, elle dit que « bien plus encore elle devait pleurer sa naissance. »

biles apparences avaient pu le faire supposer) qu'il était à Lauzun, Mme Scarron n'y devait pas consentir. Mais si le roi lui-même intervient, avoue sa paternité, lui demande d'élever l'enfant du roi de France, la sujette ne se reconnaît plus la liberté d'examen, elle relève du roi et rien que du roi ; les maîtresses passent, les enfants restent, celui-ci sera au roi et rien qu'au roi. Avant elle, Mme Colbert, pour les premiers bâtards (de La Vallière), a accepté la même charge et la remplit encore. Mme Scarron a eu certainement une entrevue avec le roi, car elle dira plus tard à ses filles de Saint-Cyr que sur la question du secret elle avait « au roi lui-même » engagé sa parole... Et puis, ces enfants seront un jour des princes, courant risque de devenir de dangereux princes : il faut les élever chrétiennement, c'est la Providence qui oriente le choix de Mme de Montespan vers une personne de solidité comme Mme Scarron... Et puis enfin, il faut voir plus loin. Les scandales du roi ne seront pas éternels. L'abbé Gobelin, comme tout ce qu'il y a de pieux en France, prie, espère[1]. Ce n'est pas assez de prier, il faut travailler à la conversion implorée. Ici encore, le choix de Mme Scarron est une indication de la Providence. Mme Scarron aux abords de la Cour (et un jour elle ne peut manquer d'arriver à la Cour même), c'est, pour le parti de Dieu, une intelligence dans la place. Et l'espérance un jour se trouvera justifiée.

Le premier enfant, une fille (qui mourra au bout de trois ans, en 1672), fut mis au monde, à Paris, dans une maison retirée, abritée de grands arbres, et avec toutes les précautions du dernier secret. Mme Scarron entre dans la chambre de la marquise le visage caché sous un masque, assiste à l'accouchement, prend l'enfant « du roi », le couvre de son écharpe, et ne pouvant le garder chez elle, le porte dans une petite maison, aux environs de Paris, installée à l'avance et où attendent les nourrices. Elle-même a pris un logis rue des Tournelles, aux abords des hôtels amis, et c'est dans le strict incognito qu'elle va voir l'enfant royale. Elle passe auprès du berceau les nuits quand il le faut ; mais alors elle rentre chez elle le matin par une porte de derrière, s'habille, et monte en carrosse par la porte de devant pour aller à l'hôtel d'Albret ou de Richelieu, « afin, dit-elle plus tard, que ma société ordinaire ne sût pas seulement que j'avais un secret. » Bien plus, ce secret, elle a si peur de le laisser transparaître, qu'elle se fait saigner pour ne pas rougir quand les d'Albret prononcent devant elle le nom de leur cousine Montespan.

[1] Il ne faudrait pas croire que toute la France prît son parti des scandales royaux. Les courtisans n'étaient pas la France. Dans les couvents, dans les sociétés pieuses, on gémissait et l'on priait. Et dans le peuple on s'indignait : — « La vie qu'il (le roi) fait avec ses maîtresses est bien en partie cause de la haine que l'on lui porte », écrivait en 1668 le marquis de Saint-Maurice, ambassadeur de Savoie à Paris (cf. *Ami* 1911, p. 167). Le plus en colère, c'était naturellement le mari : il faisait « le chien de garde » (disait sa femme), insolemment, bruyamment : sur le chemin du roi, il se dressait solennel, courroucé, débitait des sermons. Il eut un jour fantaisie de célébrer les funérailles de la marquise : derrière un cercueil d'argent il suivait en deuil, et les laquais en livrée noire.

L'année suivante (mars 1670), naît le second enfant, qui sera le duc du Maine. Cette fois, c'est à St-Germain, en pleine Cour, qu'a lieu l'accouchement, dans l'appartement des « dames ». Mais on n'a pas osé introduire au Château Mme Scarron : Lauzun, confident du roi, et qui sert à Mme de Montespan de « prétexte » comme La Vallière à Louis XIV, prend l'enfant dans son manteau ; on ne prend pas le temps de l'emmaillotter, on l'entortille dans des langes, et, à travers l'appartement de la reine, on gagne le parc. Devant une petite grille, dans un carrosse, attendait Mme Scarron. Elle emporte l'enfant, et le cache chez une autre nourrice, dans une autre maison.

Au troisième enfant (Louis-César, comte de Vexin, né 20 juin 1672, † 1683), Mme Scarron, qui ne pourrait plus répondre des nourrissons ainsi dispersés, est installée, par ordre royal, dans une grande et belle maison au fond de Vaugirard, qui était alors la campagne. Elle prend avec elle, pour justifier sa retraite, l'enfant d'une de ses amies, et passe ainsi, aux yeux de sa société, pour absorbée dans l'éducation de cette petite.

Le roi vient quelquefois voir ses enfants dans la grande maison, en compagnie de Louvois, qui est préposé à l'administration de la dépense. Il goûte peu la gravité de la dame : — « Je n'aime pas votre bel esprit, » dit-il à Mme de Montespan. Louvois non plus n'aime pas cette gouvernante à principes. Mme de Montespan, elle, sait en quelles mains elle a remis les petits princes ; elle connaît de longue date Mme Scarron, mais celle-ci la connaît aussi et s'en autorise pour ne lui ménager pas les remontrances : — « Venez auprès de moi, lui écrit Mme de Montespan au moment où elle vient d'accoucher pour la cinquième fois, mais ne me regardez pas avec ces yeux noirs qui m'effraient. »

Le mystère enfin, ou ce que l'on appelait encore de ce nom, va être officiellement éclairci. En 1673, dans tout l'éclat de ses succès en Hollande, le roi demande au Parlement la légitimation des trois enfants nouveaux dont il avoue la paternité, mais sans nommer la mère, puisque celle-ci est et demeure mariée et que pour la loi elle n'est et ne pourra jamais être la mère des nouveaux princes. Le Parlement accorde. Etait-ce un défi à la morale publique, comme on l'a dit souvent sur un ton non exempt de déclamation ? Le défi était bien d'avoir mis au monde ces enfants : une fois nés, il fallait bien en faire quelque chose. Dunois, le compagnon de sainte Jeanne d'Arc et l'un de ceux qui ont apporté les témoignages les plus émouvants à son procès de réhabilitation, était, lui aussi, « le bâtard d'Orléans ». On a raconté ici jadis (*Ami* 1902, p. 403-5) l'histoire de la légitimation, par Bulles de Jules II et de Léon X, des enfants du cardinal Farnèse. La légitimation n'était pas du tout, dans la pensée de personne, dans la pensée du roi moins que de tout autre, la consécration, la consolidation de son amour coupable. Bien au contraire, elle avait été, pour les enfants de La Vallière, le signe du déclin de la favorite ; et l'on put se de-

mander un instant s'il n'allait pas en être ainsi pour Mme de Montespan. Mme Scarron a formulé, avec sa netteté habituelle, le sens que les contemporains ont attaché à cet acte : — « Jusqu'ici ils étaient au roi ; à présent ils sont à la France. » La mère peut maintenant disparaître ; la légitimation fait des enfants des princes dans l'Etat.

VI. — Une fois légitimés, le roi veut avoir ses enfants chez lui, à St-Germain et à Versailles (où il fait des séjours intermittents depuis 1666 : il s'y fixera en 1682). Mme Scarron ne se résout pas sans répugnance à les y suivre. Mais l'abbé Gobelin a parlé : elle obéit. Elle donne même une leçon de logique à l'abbé, qui a l'air de se faire scrupule d'être allé à Versailles : — « Trouvez bon, lui écrit-elle (1er août 1674), que je vous dise que je ne comprends pas ce scrupule... Si vous croyez que j'y puisse demeurer en conscience, il sera difficile que vous n'y veniez pas quelquefois. Il faudra bien venir me chercher où je suis. » Mais comme elle espère toujours que ces jours de Cour seront abrégés !

Je ne sais pas combien je serai ici, mais je suis résolue, *puisque vous l'avez voulu*, de tâcher d'acquérir une profonde indifférence pour tous les lieux et pour les genres de vie auxquels on me destine, de me détacher de tout ce qui trouble mon repos, et de chercher Dieu dans tout ce que je ferai... Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que vous voulez que je demeure à la cour et que je la quitterai dès que vous me le conseillerez. (A l'abbé Gobelin, 2 mars 1674).

Il y a sept mois que je pense la même chose ; comme je vous parle toujours sincèrement, je ne vous dis point que c'est pour mieux servir Dieu que je voudrais quitter le lieu où je suis, je crois que je puis faire mon salut ici ou ailleurs, mais je ne vois rien qui nous défende de songer à notre repos et à nous tirer d'un état qui nous trouble à tout moment. Je me suis mal expliquée si vous avez compris que je pense à être religieuse ; je suis trop vieille pour changer de condition et, selon le bien que j'aurai, je songerai à m'en établir une, pleine de tranquillité... Je me consume de chagrins et de veilles ; je sèche à vue d'œil et j'ai des vapeurs très mélancoliques... (juillet 1674).

Les jours se passent dans un esclavage qui empêche de faire ce qu'on voudrait : je suis toujours assez triste et les choses prennent un air qui ne me convient pas. Je n'ai pas assez de pouvoir sur moi pour n'en point souffrir, mais je veux bien souffrir, et c'est quelques progrès que j'ai faits de n'avoir plus d'impatience et de n'avoir plus que la douleur. Je fis hier mes dévotions... Je me confessai à un homme qui ne m'entendait point et qui m'assura que je ne lui disais pas un péché ; je suis sûre que vous en auriez jugé autrement. Voilà le compte que je vous dois de mes affaires spirituelles (juillet 1674).

Mais elle ajoute incontinent : — « Passons aux temporelles (affaires) : j'ai une extrême envie d'acheter une terre. »

Voilà le grand mot, sa grande espérance, son unique rêve de ces années-là : « une terre ». Des amis font pour elle toutes sortes de projets, des projets de mariage même qu'elle écarte d'un mot très net. Elle, elle n'a pas d'autre désir que celui-là : une terre, où elle se bâtit par avance « des châteaux en Espagne », « des retraites plus ou moins sévères selon l'état où seront mes affaires. » Elle confesse tout uniment à l'abbé Gobelin qu'elle devient « la plus intéressée créature du monde » : — « Je ne songe plus qu'à augmenter mon bien, mais ce n'est pas sans scrupule du côté de l'honnêteté, et j'ai de la peine à presser les gens de me faire des grâces quand je pense que ce n'est que pour les quitter. »

La largesse royale, depuis longtemps promise, est enfin octroyée en janvier 1675 : 100.000 livres. Peu de jours après, comme le roi tenait sur ses genoux le petit duc du Maine (alors âgé de près de cinq ans) et le trouvait plein d'esprit et raisonnable : — « Comment, fit l'enfant, comment ne serais-je pas raisonnable, je suis élevé par la raison même ! » Le roi, charmé, saisit le prétexte et double la dotation de 100.000 livres.

Les amis sont aux aguets. Déjà ils ont jeté les yeux sur la terre de Maintenon (à 70 km. S.-O. de Paris). L'achat est conclu en quelques jours. Mme Scarron va, le 6 février 1675, visiter le domaine, sa terre promise, ce qu'elle croit être enfin l'instrument de sa liberté ; elle écrit son enthousiasme à l'abbé Gobelin ; elle y passe deux jours, « qui, sans exagération, ne m'ont paru qu'un moment. » Au retour, le roi, devant tout le monde, avec sa bonne grâce, salue la nouvelle châtelaine du nom de sa terre : « Madame de Maintenon ». Les courtisans ont compris : désormais il ne sera plus question de Mme Scarron.

Pour comble de bonheur, voici que son grand œuvre, ce qu'on lui a dit être sa vocation à la Cour, est au moment de s'accomplir : la conversion du roi et de la favorite. Pâques approche : le roi doit communier publiquement. Plus d'une fois déjà il y a eu des essais de conversion ; la favorite s'en allait s'installer à Clagny, mais Clagny n'est qu'une dépendance de Versailles, et les confesseurs ne veulent pas croire à ces exils sur place. A la fin du Carême de cette année 1675, dans la chapelle de St-Germain, devant le roi, la reine et la famille royale, devant Mme de Montespan, Bourdaloue aborde le thème du scandale : — « Combien de conversions, Sire, votre exemple n'entraînerait-il pas ! Quel attrait ne serait-ce pas pour certains pécheurs découragés et tombés dans le désespoir lorsqu'ils se diraient à eux-mêmes : Voilà cet homme que nous avons vu dans les mêmes débauches que nous, le voilà converti et soumis à Dieu ! »

Débauche ! Bourdaloue a prononcé le grand mot, le mot que l'Eglise seule peut prononcer, ce que Mme de Sévigné a appelé « le coup de foudre du grand Pan. » Ce que le Jésuite a dit en public, Bossuet le commente dans l'intimité, chaque jour, auprès du roi, et Mme de Maintenon auprès de la favorite... Les deux coupables avaient la foi, l'un et l'autre ; ils avaient souvent des crises de remords ; ils affectaient une fidélité méritoire aux observances qui ne contrecarraient pas leur passion ; Mme de Montespan, faisant peser son pain pendant le Carême, répondait sérieusement aux sourires : « Est-ce une raison, parce que je fais un mal, pour faire tous les autres ? » Ils avaient eu plus d'une

fois des velléités de conversion. Cette année-là 1675, après le coup de foudre de Bourdaloue, on crut à une conversion définitive. Le roi fit ses Pâques, puis s'en fut aux armées en Flandre, tandis que Mme de Montespan se retirait à Clagny... Trois mois après, le roi rentrait, dans tout l'éclat de ses victoires. Une fois de plus, les exaltations de l'orgueil ont appelé les abaissements de la volupté : il a, de son camp, fait mander par Louvois ses intentions à Mme de Montespan, qui, au vu et au su de tout le monde, fait ses préparatifs pour retourner à St-Germain. Bossuet, navré, va avec le Dauphin son pupille au-devant du roi jusqu'à Luzarches ; le roi entend le silence et le visage fermé de Bossuet : — « Ne me dites rien, monsieur, dit-il, j'ai donné mes ordres, ils seront exécutés. »

Mme de Maintenon, pendant ce temps-là, était à Barèges où elle avait dû conduire le petit duc du Maine, qui avait à rétablir des « jambes tournées et estropiées ». Elle espérait bien que ce serait sa dernière complaisance vis-à-vis de la Cour, d'autant que les conflits sont fréquents maintenant entre elle et Mme de Montespan. Tant qu'elle était à Vaugirard, elle élevait les enfants selon ses principes, qui étaient bons. Depuis qu'elle est à la Cour, la mère intervient à chaque instant, et contre tout sens. Louvois joue le rôle d'arbitre, et décide généralement en faveur de la gouvernante. Mais celle-ci, sans rien retrancher de son dévouement aux enfants, est toute à sa terre. Sur le maigre revenu de 12.000 livres que lui vaut Maintenon, elle donne, sur l'avis de l'abbé Gobelin, la dîme aux pauvres : 1200 livres. Elle ne porte point de couleur, car l'abbé le défend ; elle n'a sur ses robes noires de passements d'or et d'argent que parce que l'étiquette de Cour l'exige : — « Si j'étais hors la Cour, dit-elle, je m'habillerais en tourière ». Tout le règne dont elle rêve, c'est Maintenon ; elle y a nommé un chanoine, un curé, un vicaire ; elle y a fait venir des fileuses des Flandres et des tisserands : ils enseignent leur art aux filles de la contrée. Voici le règlement qu'elle projette de suivre quand elle sera hors la Cour :

Je voudrais me lever à sept heures en été et à huit en hiver ; être une heure en prières avant d'appeler mes femmes ; ensuite m'habiller et voir pendant ce temps-là les marchands, ouvriers, ou les gens à qui on peut avoir à faire ; après être habillée, aller à l'église et n'en revenir que pour dîner.

Je compterais de sortir environ deux jours par semaine, soit pour mon plaisir, soit pour des visites nécessaires ; souper chez quelques amis ou amies particuliers ; se retirer toujours à dix heures, faire la prière avec mes domestiques, me déshabiller et me coucher à onze heures.

Je destinerais les trois autres jours de la semaine, un pour visiter les pauvres de la paroisse, un pour aller à l'Hôtel-Dieu, et l'autre pour les prisonniers et passer ma soirée seule à travailler ou à lire. Ne voir jamais personne la veille des grandes fêtes, ni la veille, ni le jour des communions ; ne manquer jamais aux dévotions particulières de certains temps ; être habillée modestement, et ne porter jamais ni or ni argent, donner la dixième partie de mon revenu aux pauvres. Voilà comment je voudrais commencer en attendant que le zèle m'en fît faire davantage... Voyez, dit-elle à l'abbé, ce que vous trouvez à dire sur ce plan. J'ai laissé une marge pour ce que vous voudrez ajouter ou retrancher...

VII. — L'abbé n'était peut-être pas loin de lui permettre de suivre enfin son attrait pour Maintenon. Mais le parti convertisseur veille : Mme de Maintenon représente à la Cour une influence trop efficace et trop grandissante pour qu'on la laisse s'éloigner. N'a-t-elle pas osé dire un jour au roi : — « Sire, que diriez-vous si l'un de vos mousquetaires prenait la femme de l'un de ses amis ? » Certes le roi est loin d'être converti. On lui connaît, au cours de ces années 1676 et 1677, quatre « passades » (la princesse de Soubise, Mlle de Rochefort-Théobon, Mme de Louvigny, Mme de Ludres), sans compter les inconnues peut-être. Mais ce ne sont que des passantes. Le crédit de la maîtresse en titre baisse, et l'on voit là un grand point déjà : sa taille d'antan est devenue « une grosse vilaine taille » ; son brillant esprit s'aigrit, elle fait des scènes au roi, qui lui dit : « Je vous l'ai déjà dit, je n'aime pas à être gêné ».

Mais voici monter un astre nouveau sur le ciel de Versailles (hiver 1678-1679) : Mlle de Fontanges, dix-huit ans, « une belle idiote, » entrevue au cours d'une fête : un coup de foudre, préparé probablement par des complices. Mme de Maintenon écrit à l'abbé Gobelin (mars 1679) « de prier et de faire prier pour le roi, qui est sur le bord d'un grand précipice. » Mme de Montespan de nouveau recourt à la magie (si toutefois elle l'a jamais abandonnée, car il a été prouvé juridiquement qu'elle a fait célébrer sur elle, sur le même autel que les messes précédentes, et par le même Guibourg, une messe chez la Voisin, en 1676). Cette fois, elle veut se débarrasser de la Fontanges, — et du roi. Il y a une histoire de placet mis sous enveloppe après avoir été enduit de poudres préparées selon les formules des grimoires et ayant passé sous le calice sacrilège : la Voisin se charge de présenter elle-même le placet au roi en personne, et dès qu'il fera sauter l'enveloppe, la mort sera instantanée. La Voisin, en fait, ne put arriver jusqu'au roi. Il y eut aussi des histoires de poudres à répandre sur les habits du roi, des histoires de gants empoisonnés... La Voisin ayant été arrêtée le 12 mars 1679 (pour tout un ensemble d'autres délits), le lieutenant général de police, La Reynie, instruisit l'affaire, et dénicha le complot régicide, le complot ourdi par Mme de Montespan elle-même. Personne alors ne sut que le nom de la favorite eût été prononcé là-dedans ; le roi seul fut au courant, par le rapport de La Reynie. Il vit la Montespan en août 1680, lui déclara tout. Au premier instant, la dame, atterrée, fond en larmes ; mais, se ressaisissant vite, elle se redresse de toute la hauteur de son orgueil, dans toute la force de sa passion et de sa haine contre ses rivales :

S'il était vrai qu'elle eût été poussée à de grands crimes, c'est que son amour pour le roi était grand et grandes aussi la dureté, la cruauté, l'infidélité de celui à qui elle avait tout sacrifié. Et le roi pouvait la frapper,

mais il devait craindre d'oublier qu'il atteindrait du même coup, aux yeux de la France et de l'Europe, la mère de ses enfants, des enfants légitimés de France. Mme de Montespan sortit de cet entretien irrévocablement perdue, mais aussi définitivement sauvée. (Funck-Brentano, *Le Drame des poisons*, p. 201) [1].

Elle avait raison de dire que le coup qui la frapperait, en atteindrait d'autres. C'est pourquoi il ne fallait pas qu'il y eût de coup frappé. La Reynie, pénétrant psychologue, qui avait bien dévisagé la favorite, en avertissait Louvois : — « Il faut craindre des éclats extraordinaires, dont on ne peut prévoir les suites. » Mme de Maintenon aussi s'employa pour amortir une chute trop rude. Et l'on pouvait être sûr que Louis XIV, avec son sens magnifique de la dignité royale, ne se départirait pas un instant, en cette crise affreuse, de la majesté calme et tranquille dont ne cessaient de s'émerveiller tous ceux qui l'approchaient. Mme de Montespan ne fut pas chassée de la Cour. Elle abandonna son grand appartement du premier pour un appartement plus éloigné du centre de la vie royale. Louis XIV continuait de la recevoir en public, et lui rendait publiquement des visites qui pouvaient tromper les spectateurs superficiels, mais non les yeux exercés à qui n'échappait pas le changement profond qui s'était opéré sous les apparences extérieures (Mme de Sévigné n'a pas manqué d'en écrire tout de suite à sa fille). La reine elle-même prit Mme de Montespan pour surintendante de sa maison. De la part de la reine, c'était un magnifique exemple de pardon et d'oubli des injures ; pour l'ancienne favorite, ce ne pouvait être qu'une humiliation de plus, une expiation sur place, comme avait été une expiation pour Louise de la Vallière le séjour de sept ans (1667-1674) qui lui fut imposé à la Cour après sa conversion [2].

VIII. — Pour le roi, c'est la fin de sa vie de désordre. Aussi bien est-ce cette année-là même (1680) que vient de se célébrer le mariage du Dauphin, avec une princesse de Bavière, personne de gravité et de dévotion ; et le roi, avec son goût achevé, est homme à comprendre que les désordres d'un beau-père, d'un grand-père bientôt, seraient désormais sans élégance. Il désigne, pour former la Maison de la Dauphine, des dames de haute tenue : Mme de Maintenon n'accepte que d'y être seconde dame d'atour, s'effaçant derrière la duchesse de Richelieu, sa noble amie d'antan, qui n'est pas plus satisfaite qu'il ne faut de constater qu'elle doit la première place à l'influence et au tact de son ancienne petite protégée.

Mme de Maintenon ramène le roi à la reine, qui était toujours prête au pardon et qui se déclare dès lors « dans un contentement parfait et ne désirant plus rien au monde ». Elle n'a jamais rien désiré du monde. Elle laisse toute l'influence à Mme de Maintenon, qui ne l'a pas désirée non plus, mais qui l'a toute et de qui on peut dire que c'est elle maintenant qui règne à la Cour. Le jour où le roi l'a nommée « Madame de Maintenon » il y a cinq ou six ans, des courtisans ont chuchoté dans l'antichambre : « Madame de Maintenant » : le calembour des courtisans a été une prophétie. Elle gouverne la famille royale, le roi lui-même. La reine dit : — « Jamais le roi n'a été si tendre pour moi que depuis qu'il l'écoute. » La reine a toujours été timide ; elle n'ose entrer dans le grand cabinet où travaille le roi sans que Mme de Maintenon lui donne la main ; et Mme de Maintenon prend en effet cette petite main tremblante, la conduit, puis, à la porte, s'efface. Mme de Montespan aussi écrit : — « Tout est fort pésible ici. » Chacun sait d'où vient ce vent de paix chrétienne qui souffle sur la Cour. Les ambassadeurs étrangers en croient à peine leurs yeux, de voir que cette dame un peu forte, en robe noire, est « la machine qui conduit tout » ; et le Pape Innocent XI envoie à la seconde dame d'atour un Bref de sa main, avec les reliques d'un saint martyr.

Que devient, parmi tant de grandeur, la vie intérieure de Mme de Maintenon ? Elle sait ce qu'elle doit à Dieu et que, plus Dieu la bénit, plus elle est engagée vis-à-vis de lui à une pureté d'intention

[1] La petite Fontanges mourut le 28 juin 1681, en l'abbaye de Port-Royal du quartier St-Jacques. Tout le monde cria au poison ; et Louis XIV chercha à éviter l'autopsie, craignant qu'elle ne révélât le crime : mais les proches l'exigèrent. Les médecins concluent à une mort naturelle (pleuro-pneumonie d'origine tuberculeuse, dont l'action avait été hâtée par une perte de sang, suite de couches). Mais l'opinion du poison n'en persista pas moins dans le monde de la Cour. On croyait beaucoup au poison en ce temps-là, et l'on était payé pour y croire ; mais on se trompait quelquefois tout de même.

[2] C'est dix ans plus tard (15 mars 1691) que Mme de Montespan se retire définitivement à Paris, dans la communauté de St-Joseph, fondée par elle (où s'installera un demi-siècle plus tard la marquise du Deffand, en rupture avec son mari). Louis XIV lui faisait une pension royale, dix mille pistoles par mois (500.000 fr. d'avant-guerre), mais sans permettre désormais qu'elle reparaisse en Cour, pas même pour le mariage de ses enfants. Elle promena d'abord son ennui à Fontevrault (dont sa sœur était abbesse), aux terres d'Antin (son fils légitime), à Bourbon, et puis se donna à la pénitence, à St-Joseph, avec une ferveur qui ne se démentit plus. On la voyait venir au Carmel du Faubourg St-Jacques demander à son ancienne rivale, à la douce et sainte Louise de La Vallière, Sœur Louise de la Miséricorde, les paroles qui donnent au cœur le repos et l'oubli. Son confesseur, le P. de La Tour, tira d'elle « un terrible acte de pénitence », dit St-Simon :

« Ce fut de demander pardon à son mari et de se remettre entre ses mains. Elle écrivit elle-même, dans les termes les plus soumis, et lui offrit de retourner avec lui, s'il daignait la recevoir, ou de se rendre en quelque lieu qu'il voulût lui ordonner. A qui a connu Mme de Montespan, c'était le sacrifice le plus héroïque. Elle en eut le mérite, sans en essuyer l'épreuve. M. de Montespan lui fit dire qu'il ne voulait *ni la recevoir, ni lui prescrire rien, ni ouïr parler d'elle de sa vie.* » (St-Simon).

« Peu à peu, poursuit St-Simon, elle en vint à donner presque tout ce qu'elle avait aux pauvres. Elle travaillait pour eux plusieurs heures par jour à des ouvrages bas et grossiers, comme des chemises et d'autres besoins semblables, et y faisait travailler ce qui l'environnait. Sa table, qu'elle avait aimée avec excès, devint la plus frugale ; ses jeûnes furent multipliés... Ses macérations étaient continuelles ; ses chemises et ses draps étaient de toile jaune, la plus dure et la plus grossière, mais cachés sous des draps et une chemise ordinaires. Elle portait sans cesse des bracelets, des jarretières et une ceinture à pointes de fer qui lui faisaient souvent des plaies ; et sa langue, autrefois si à craindre, avait aussi sa pénitence. Elle était, de plus, tellement tourmentée des affres de la mort qu'elle payait plusieurs femmes dont l'unique emploi était de la veiller. »

Elle eut le pressentiment de sa mort, un pressentiment étrange, une année d'avance. Dès la première atteinte du mal, elle vit que sa fin était proche. Ce fut le 27 mai 1707, à Bourbon (née en 1641). Elle fit, devant tous ses domestiques, confession publique de tous ses péchés publics, demanda, avec l'humilité la plus édifiante, pardon de ses scandales, même de ses humeurs, puis reçut les derniers Sacrements : — « Les frayeurs de la mort qui, toute sa vie, l'avaient si continuellement troublée, se dissipèrent subitement et ne l'inquiétèrent plus. Elle remercia Dieu, en présence de tout le monde, de ce qu'il permettait qu'elle mourût dans un lieu où elle était éloignée des enfants de son péché, et n'en parla durant sa maladie que cette seule fois. »

toujours plus parfaite. L'abbé Gobelin élargit les aumônes qu'il lui prescrit. Une partie de sa pension de dame d'atour va à payer des dots de jeunes filles pauvres qui entrent dans les couvents : — « J'ai fait Mlle de Montchevreuil religieuse, et j'en ai encore une dont je paye la pension... Je vous envoie le mémoire de mes aumônes réglées afin que vous voyiez si elles sont bien appliquées. » Et sur son intérieur elle écrit (à l'abbé toujours) :

Mes journées sont présentement assez réglées et fort solitaires : je prie Dieu un moment en me levant, je vais à deux messes les jours d'obligation et à une les jours ouvriers ; je dis mon office tous les jours et je lis quelque bon livre ; je prie Dieu en me couchant, et quand je m'éveille la nuit, je dis *Laudate* et un *Gloria Patri*. Je pense souvent à Dieu dans la journée, je lui offre mes actions, je le prie de m'ôter d'ici si je n'y fais mon salut, et, du reste, je ne connais point mes péchés. J'ai une morale et de bonnes inclinations qui font que je ne fais guère de mal. J'ai un désir de plaire et d'être aimée qui me met en garde contre mes passions. Ainsi ce ne sont presque jamais des faits que je puis me reprocher, mais des motifs très humains : une grande vanité, beaucoup de légèreté et de dissipation, une grande liberté dans mes pensées et dans mes jugements et une contrainte dans mes paroles qui n'est fondée que sur la prudence humaine. Voilà à peu près mon état, ordonnez le remède que vous y croirez le plus propre !

IX. — Or, en ces années-là, — c'était en juillet 1683, — le roi voulut se montrer avec la reine aux Alsaciens. Le voyage fut triomphal ; mais, au retour, la reine tomba malade, et, au bout de quatre jours, elle mourait (30 juillet 1683). Le roi versa quelques larmes, et se retira en disant : — « C'est le premier chagrin qu'elle m'ait fait. » Mme de Maintenon voulait aussi se retirer chez elle ; M. de La Rochefoucauld la prit par le bras, et, la poussant chez le roi : — « Ce n'est pas le temps, dit-il, de quitter le roi, il a besoin de vous. » Elle ne fut qu'un moment avec le roi, revint aussitôt dans son appartement, conduite par Louvois.

Une même question se pose alors sur toutes les lèvres. Le lendemain même de cette mort soudaine, Mme de Montespan, qui connaît le tempérament du roi, dit : « Il faut le remarier. » — « Il faut le remarier, » répète-t-on au camp des convertisseurs, où l'on sent que le veuvage, chez cet homme de quarante-cinq ans, ramène le danger immédiat des favorites. Mme de Maintenon, elle aussi, écrit à l'abbé Gobelin : — « Priez pour le roi, il en a besoin pour soutenir un état si contraire à sa nature. » Et le roi de son côté tient conseil de conscience...

A qui le remarier ? Il n'est plus question de mariage politique : la succession de la reine Marie-Thérèse ouvre à sa descendance les seules perspectives politiques qui puissent tenter la couronne, et les princesses étrangères se sont révélées par trop inaptes à régner sur cette Cour d'esprit et d'élégance. On ne songe donc qu'à un mariage de conscience.

Quand s'est-il conclu ? Personne ne l'a su. Ce que nous savons, nous, c'est qu'on n'a pas cherché bien longtemps, ni bien loin : moins de trois semaines après la mort de la reine, le nom de Mme de Maintenon a été prononcé, et celle-ci répond (22 août 1683) à Mme de Brinon, la religieuse ursuline qui est son amie de cœur et qui a fait allusion à la fabuleuse nouvelle : — « Il n'y a rien à répondre sur l'article de Louis (le roi) et de Françoise (d'Aubigné), ce sont des folies. Je voudrais seulement savoir pourquoi *elle* ne le voudrait pas ; car je n'aurais jamais cru que l'exclusion sur cette affaire fût venue par elle. » Des *folies :* ceci, c'est le premier cri du cœur ; mais ensuite, et voici le mot de la raison et de la foi, elle ne veut pas qu'on lui impute la pensée d'opposer une exclusive absolue, car enfin elle sait que, si on lui demande cela, ce sera pour la fin surnaturelle qu'elle connaît, ce sera pour le salut du roi et l'édification de la France. Elle en fut fort troublée ; mais de ce trouble elle n'a rien dit à ses amis. Sa nièce, la future Mme de Caylus, alors âgée de dix ans, qui vivait auprès d'elle dans l'intimité du lien de famille, en a été témoin, mais sans en pénétrer la cause en ce temps-là :

Pendant le voyage de Fontainebleau qui suivit la mort de la reine (dès les premiers jours d'août et jusqu'en septembre), je vis tant d'agitation dans l'esprit de Mme de Maintenon, que j'ai jugé depuis, en la rappelant à ma mémoire, qu'elle était causée par une incertitude violente de son état, de ses pensées, de ses craintes, et de ses espérances ; en un mot, son cœur n'était pas libre, et son esprit était fort agité. Pour cacher ses divers mouvements, et pour justifier les larmes que son domestique et moi lui voyions quelquefois répandre, elle se plaignait de vapeurs, et elle allait, disait-elle, chercher à respirer dans la forêt de Fontainebleau avec la seule Mme de Montchevreuil ; elle y allait même quelquefois à des heures indues. Enfin les vapeurs passèrent, le calme succéda à l'agitation, et ce fut à la fin de ce même voyage. (Caylus, *Souvenirs*, édit. collection Jannet, p. 156)[1].

Ces « vapeurs » (nous dirions aujourd'hui : neurasthénie), ce sont les angoisses de la délibération ; et quand le « calme » y succède, c'est que la décision est prise. De ce témoignage de Mme de Caylus rapprochez cette lettre que Mme de Maintenon écrit à l'abbé Gobelin le 26 septembre 1683, moins de deux mois après la mort de la reine : — « J'ai

[1] Cette dame de Caylus était née (1673) Marthe-Marguerite de Villette, à Mursay, donc arrière-petite-fille d'Agrippa d'Aubigné et calviniste. Son père Philippe n'était d'ailleurs point fanatique, puisqu'il avait épousé une catholique. Il laissa Mme de Maintenon convertir ses deux fils aînés ; il la laissa même enlever, sans avis préalable, sa petite Marthe-Marguerite, à sept ans : « L'enfant pleura quand elle se vit seule avec moi, écrit Mme de Maintenon, et bientôt se mit à chanter ». A Versailles, on la conduisit à la messe du roi, et « je la trouvai si belle, racontera plus tard l'enfant, que je promis de devenir catholique à condition que je verrais tous les jours une messe semblable et qu'on ne me donnerait jamais le fouet ».

Voilà qui est charmant, et point si dénué d'enseignement pour nous : se convertir 1° par amour de la beauté liturgique, et 2° à condition de trouver chez ses nouveaux frères en religion la bonté (c.-à-d. ce qui pour l'enfant était la marque par excellence de la bonté : l'exemption du fouet).

Le père, Philippe de Villette, résista longtemps à l'apostolat de Mme de Maintenon. Il était officier de marine. Il ne voulait pas avoir l'air de quémander de l'avancement. Mme de Maintenon le poursuivait de ses instances jusqu'à travers l'Océan : — « Sur mer, lui disait-elle, vous ne serez point soupçonné de vous être laissé persuader par complaisance ». Philippe à la fin se rendit, vint à Versailles après sa campagne finie, fit son abjuration à la paroisse, et, le roi lui en ayant fait compliment : — « Sire, dit-il magnifiquement, c'est la première fois dans toute ma vie que je n'ai pas cherché à faire plaisir à Votre Majesté ! »

grand regret à la dernière visite que vous m'avez faite. Ce temps-là fut mal employé et vous fit sentir une partie de mes agitations ; elles sont finies, du moins dans les apparences, et je suis dans une *paix* dont j'aurais plus de plaisir à vous entretenir que des troubles que nous vous communiquâmes... Adieu, Monsieur, ne m'oubliez pas devant Dieu, car j'ai grand besoin de forces pour faire un bon usage de mon bonheur. »

On peut certainement penser que c'est au cours de ces deux mois que fut décidé le mariage du roi et de Mme de Maintenon. Et les fiançailles durent être brèves : le roi n'aimait point attendre. Le mariage fut vraisemblablement célébré par l'archevêque de Paris, Harlay, dans l'oratoire privé du roi ; et l'on a conjecturé que ce fut seulement en présence du confesseur (P. de la Chaise), du marquis de Montchevreuil (et de la marquise, dit Mme de Caylus), du valet de chambre Bontems, et de la vieille femme de chambre Nanon, « fille aussi capable que qui que ce soit de garder un secret, et dont les sentiments étaient fort au-dessus de son état » (dit Mme de Caylus). Le secret a été bien gardé : aucun de ces témoins n'en a parlé ni écrit. Les contemporains n'ont pas dû tarder à pénétrer le mystère (encore Voltaire a-t-il entendu dire que le mariage ne fut célébré que deux ans après la mort de la reine, ce qui n'est guère vraisemblable) ; mais ils l'ont respecté : Mme de Sévigné, à qui le mariage de Lauzun et de Mademoiselle avait arraché un tel flot d'exclamations et pour qui le cœur du roi était un objet de curiosité, ne parle pas une seule fois, en douze ans qu'elle vivra encore, du fabuleux mariage.

La seule distinction publique qui faisait sentir l'élévation de Mme de Maintenon, c'est qu'à la messe elle occupait une de ces petites tribunes ou lanternes dorées qui ne semblaient faites que pour le roi ou la reine. C'est là seulement qu'elle a dû aimer à être distinguée : devant la Cour, rien ; devant Dieu, à genoux sur son prie-dieu, la place de l'épouse.

Elle avait, en cette fin d'année 1683, quarante-huit ans, trois ans de plus que le roi. Je me suis étendu sur ces quarante-huit années de sa vie, les plus discutées, celles que l'on a obscurcies et noircies à plaisir. La philosophie du XVIIIe siècle lui a prêté toutes les intentions imaginables, les intrigues les plus méphistophéliques. Je voudrais que ces lignes aient fait voir ce qu'il en est. C'est une âme en qui il est facile de voir clair et droit devant soi ; et ce sont toujours de grandes âmes que ces âmes-là. Elle vivra encore, après son mariage royal, trente-six ans, dont trente-deux à la Cour, jusqu'à la mort du roi, et les quatre dernières à St-Cyr, dans la retraite. Ses années d'épouse royale posent des problèmes bien intéressants aussi, dont plusieurs (surtout la Révocation) ont été étudiés déjà par le menu. Peut-être aurons-nous l'occasion encore d'y revenir (surtout à son cher Saint-Cyr) [1].

Après l'abbé Gobelin, elle eut pour directeur le célèbre évêque de Chartres, Godet des Marais, qui écrivait d'elle au roi cette lettre dont on n'a retrouvé que le brouillon, daté de 1697 (transcrit par Mme St-René Taillandier, p. 133) :

...Une des marques de prédestination pour les princes, c'est quand Dieu les réserve à un âge mûr, après les avoir retirés de l'idolâtrie des plaisirs et de la volupté, surtout quand il leur inspire de l'humilité, de la religion, de la crainte de ses jugements et qu'après les avoir exercés par différentes contradictions, il leur donne un bon conseil et des personnes fidèles et pieuses pour les soutenir. C'est ce que Dieu a fait pour vous, Sire. Vous avez une excellente compagne, pleine de l'esprit de Dieu et de discernement et dont la tendresse, la sensibilité et la fidélité pour vous est sans égale. Je serais bien sa caution, Sire, qu'on ne peut vous aimer plus tendrement ni plus respectueusement qu'elle vous aime. Elle ne vous trompera jamais si elle n'est elle-même trompée. Dans tout ce que j'ai eu l'honneur de traiter avec elle, je ne l'ai jamais vue prendre un mauvais parti. Elle est comme Votre Majesté : quand on lui expose bien le fait, elle prend immanquablement le côté de la sagesse, de la justice. Il paraît bien visiblement, Sire, que le ciel a voulu vous donner une aide semblable à vous, au milieu de cette foule d'hommes intéressés et trompeurs qui vous font la cour, en vous accordant une femme qui ressemble à la femme forte de l'Ecriture, occupée de la gloire et du salut de son époux et de toutes sortes de bonnes œuvres.

X. — M. Truc vient de nous donner encore, dans cette Collection des *Chefs-d'œuvre méconnus :* BOURDALOUE, **Sermons sur l'impureté, sur la conversion de Madeleine, et sur le retardement de la pénitence** (in-12 de 204 p., avec superbe portrait d'après une estampe du temps, 12 f., édit. Bossard). On y verra des allusions transparentes à l'affaire des poisons et aux messes noires dont je parlais il y a un instant :

...Aurait-on cru que le sacrilège eût dû être l'assaisonnement d'une brutale passion ? que la profanation des choses saintes eût dû entrer dans les dissolutions d'un libertinage effréné ? que ce qu'il y a de plus vénérable dans la religion eût été employé à ce qu'il y a de plus corrompu dans la débauche, et que l'homme, suivant la prédiction d'Isaïe (XLIII, 24), eût fait servir son Dieu même à ses plus infâmes voluptés ?...

Ce péché est le grand désordre du monde, puisqu'il attire après soi tous les autres désordres... Ne remontons point si haut pour avoir des preuves de cette vérité : notre siècle, ce siècle si malheureux, a bien de quoi nous convaincre ; et Dieu n'a permis qu'il engendrât des monstres, que pour nous forcer à en convenir...

Mme de Sévigné avait-elle raison de dire que Bourdaloue « frappe comme un sourd, » non pas certes comme un sourd qui n'entend pas et ne se

[1] J'ai signalé déjà l'an dernier (p. 378) la nouvelle édition de ses Lettres à son frère Charles d'Aubigné et à la princesse des Ursins, avec une copieuse Introduction de G. Truc, qui est un monument de critique historique non moins rigoureuse qu'admirative, un hommage de respect à « cette reine sans couronne si digne de sa royauté », à « l'auguste épouse qui, songeant à son époux, s'exprime toute en élevant vers Dieu cette admirable prière : *Accordez-nous de marcher ensemble dans toutes vos justifications sans aucun reproche jusqu'au jour de votre jugement* ». — Et M. Truc prépare pour cette même Collection des *Chefs-d'œuvre inconnus* une nouvelle édition de la Correspondance avec l'abbé Gobelin, qui sera la bienvenue. — Aux fervents de St-Cyr, je rappelle l'excellente anthologie publiée par le P. Libercier O. P., **L'éducation des filles par les religieuses enseignantes :** *Instructions, avis, conseils,* d'après Mme de Maintenon, in-12 de 270 p., 5 f., Paris, Téqui.

rend pas compte du bruit qu'il fait, mais comme un sourd qui ne veut rien entendre quand il voit la gloire de Dieu en cause ?

Il frappait si fort, que des contemporains curieux et malveillants prétendaient que ses sermons étaient tout entiers en « clefs. » Et de nos jours encore, ceux qui n'aiment pas Bourdaloue sont allés répétant que sa vogue a été due à ses allusions, à ses attaques directes, à la façon dont il se sert en chaire des événements et des personnes : Bourdaloue n'aurait été qu'un prédicateur à succès de scandale. Certes, il y a eu de tout temps, — de ce temps-là comme du nôtre, — des prédicateurs qui ont eu cette manie, cette faiblesse qui tourne aisément à la profanation de la parole de Dieu. Mais de ceux-là Bourdaloue n'a jamais été ; et nulle prédication n'a été plus chrétienne, plus purement surnaturelle d'intention que la sienne, comme le montre M. Truc dans une copieuse Introduction (p. 11-50) qui est un magistral morceau de critique psychologique. — Il a réuni, dans cette édition de luxe, ces trois Sermons qui forment, par le sujet même, une sorte de tout et se répondent. Il les publie d'après le texte courant, qui jusqu'à plus ample informé reste encore ce qu'il y a de mieux (comme le montrait naguère le P. Brou, *Etudes,* 5 mai 1920), mais en ayant soin de le compléter et de l'éclaircir par les inédits de M. Griselle [1].

XI. — De MM. Urbain et Levesque nous arrive le tome XIII (l'avant-dernier) de la grande édition de la *Correspondance* de Bossuet (in-8 de 552 p., 30 f., Paris, Hachette) : 152 lettres, dont 68 publiées d'après les originaux, 37 sur des copies authentiques, les autres sur le texte de Déforis ; 59 ne figuraient pas dans l'édition Lachat, et le texte d'une vingtaine d'autres a été complété et corrigé d'après les originaux.

Ce tome XIII va de janvier 1701 à octobre 1702 : presque deux ans, alors que les volumes précédents avaient peine à contenir six mois de l'activité épistolaire de l'évêque. C'est qu'aussi bien la période des grandes querelles théologiques (affaire du quiétisme surtout) est close. Quelques-unes d'ailleurs de ces lettres sont de vrais traités, des monuments de discussion théologique, les trois lettres surtout à Brisacier, qui remplissent les pages 143-156, 157-182, 182-190 (à propos de difficultés tirées déjà de l'histoire des religions : un docteur de Sorbonne avait vu publier sans son aveu un Mémoire destiné à rester secret et que Bossuet juge « fait pour appuyer l'indifférence des religions, qui est la folie du siècle où nous vivons »). La correspondance avec Leibniz sur les conditions du retour des protestants reprend un moment son ancienne fréquence et son étendue. De nombreuses lettres, et pressantes (surtout à l'archevêque de Paris, Noailles), sur l'affaire Richard Simon. De très nombreuses lettres enfin (plus nombreuses que dans les précédents volumes) aux religieuses, à Mme de Beringhen, à sœur Cornuau, à sœur Dumans, à Mme de La Maisonfort, à sœur de La Guillaumie, aux religieuses de Jouarre, etc.

XII. — Le maréchal Fayolle a rendu compte lui-même *(Revue des Deux Mondes,* 15 sept. 1921) de la mission française qu'il venait de présider au Canada et qui comprenait Mgr Landrieux, évêque de Dijon, l'amiral Charlier, trois parlementaires, des délégués de nos Académies, de la Sorbonne, de la diplomatie, de l'industrie, etc. [1].

La mission, envoyée par le Comité France-Amérique et avec l'agrément du gouvernement, était chargée de remercier ce grand pays de son intervention militaire dans la guerre et de l'aide secourable qu'il a apportée à nos blessés, ainsi qu'aux populations des régions dévastées, sous les formes les plus diverses, création d'hôpitaux et d'ambulances, secours en argent, dons en nature. Le Canada est un pays immense, plus grand que l'Europe entière ; il s'étend sur des milliers de kilomètres, de l'Est à l'Ouest, du Sud au Nord ; la seule province de Québec est à elle seule plus grande que la France. De cette immensité, la mission évidemment n'a vu qu'un bord. Le maréchal ne parle que de ce qu'il a vu et entendu. De cela il faut retenir ce qui a été dit à la mission, dès son arrivée à New-York, par deux sénateurs canadiens, deux hommes éminents, amis passionnés de la France, MM. Dandurand et Beaubien. Ce n'est pas une interview ; ce n'est pas une réponse ; c'est une déclaration spontanée, et qui prend de ce chef une portée précise : « Ont-ils dessein, se demande le maréchal, d'enlever de nos esprits toute idée fausse, de nous *mettre au point ?* Il semble bien. »

— Nous avons, ont donc dit ces deux sénateurs, deux mères patries, aïeules vénérables, que nous respectons, admirons et aimons l'une et l'autre.

Ces deux mères patries sont la France et l'Angleterre.

La première a fait de nous ce que nous sommes, des Français de pure race, aussi Français que vous-mêmes, ayant la même langue, les mêmes mœurs, les mêmes traditions. Nous n'avons pas connu vos révolutions ; nous avons continué notre évolution propre dans l'esprit de l'ancienne France, mais nous sommes vos frères, frères de sang et frères de cœur.

La deuxième nous a permis de nous développer ; elle nous a laissé le bien suprême, la liberté. Nous sommes libres dans notre province de Québec ; nous y sommes libres de toutes façons, à tous les points de vue, politique, religieux, économique, et de cela nous sommes à notre seconde patrie profondément reconnaissants.

[1] Dans la même Collection des *Chefs-d'œuvre méconnus* on vient de donner : RONSARD, *Sonnets pour Hélène,* introduct. et notes de R. Sorg, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, in-12 de 246 p. Cette Hélène fut le dernier objet de la muse de Ronsard. Elle s'appelait Hélène de Surgères ; elle était d'une famille qui donna alors de grands serviteurs à la France ; elle-même était non moins distinguée par son esprit que par sa beauté. Ronsard la chanta copieusement, — et éloquemment. C'est du « pétrarquisme, » a-t-on dit, mais du pétrarquisme de très grande allure. Il les a publiés en 1578, et en a donné en 1584, un an avant sa mort, une nouvelle édition d'où il a exclu quelques pièces (qui lui semblaient sans doute trop ardentes). Je doute que les poésies analogues du XIXe siècle gardent aussi grand air et fassent aussi grand effet après trois ou quatre siècles que font celles-ci.

[1] Un commencement de biographie du maréchal Fayolle, un portrait moral plutôt, excellent, vient d'être publié par Henry Bordeaux, in-12, 3 f. 50, Paris, G. Crès.

Et cependant nous ne sommes ni Français, ni Anglais.

Nous sommes ce que nous sommes devenus : des Canadiens.

Vous comprenez bien ? ajoutent-ils en insistant. Quand vous nous avez quittés, nous étions 65.000 ; nous sommes devenus depuis plus de 4 millions, dont 3 millions habitent le Canada. Nous avons aujourd'hui l'âge d'homme. Notre patrie, c'est la terre que nous avons défrichée et peuplée, celle où nous avons pris racine, c'est le Canada !

Les deux distingués sénateurs ne parlèrent que des Canadiens français, parce qu'ils ne parlaient qu'en leur nom. Mais, ce qu'ils ont dit, il faut le dire aussi des Canadiens anglais, eux aussi Anglais de cœur, mais eux aussi devenus Canadiens avant tout. Le Canada marche à l'indépendance totale. Le pouvoir de l'Angleterre y est purement nominal : le pays se gouverne lui-même, et son Conseil des ministres est souverain. Le gouverneur général est Anglais ; les gouverneurs de provinces sont soit d'origine canadienne soit d'origine anglaise ; mais il serait impossible aux uns comme aux autres d'agir autrement que dans l'intérêt direct et immédiat du Canada. Si le Canada a combattu à nos côtés pendant la guerre, c'est qu'il l'a voulu, lui, et non pas l'Angleterre. L'Angleterre n'avait aucun moyen de peser sur sa volonté, non plus que sur la volonté des autres Dominions ; et lors de la déclaration de guerre à l'Allemagne (4 août), ce n'est pas sans angoisse que l'on se demandait à Londres ce que feraient ces Dominions.

Il y a des forces anglaises au Canada, mais qui pour une si énorme étendue de territoire ne dépassent pas cinq régiments, — tout juste de quoi fournir des gardes d'honneur aux gouverneurs.

Et ces deux races, anglaise et française, qui forment le peuple canadien, ne se mélangent pas ; elles se développent parallèlement en restant distinctes, chacune gardant sa langue, sa religion, ses usages :

— Regardez, nous dira le sénateur Beaubien quand nous descendions en bateau le Saint-Laurent, de Montréal à Québec, admirez notre grand fleuve ! Dans ses eaux sont venues se jeter, à Montréal, celles de l'Ottawa ; elles coulent ensemble sans se confondre, celles du Saint-Laurent limpides et bleues, celles de l'Ottawa plus foncées ; elles portent avec la même docilité les bateaux qui nous appartiennent : c'est l'image de notre Canada, terre commune à nos deux races.

Un seul péril apparaît menaçant pour l'indépendance du Canada, — un fait nouveau « dont nos amis n'aiment pas beaucoup à parler et qui visiblement les laisse soucieux. » C'est que, depuis quelques années, les Américains se portent en foule vers les provinces de l'Ouest : Saskatchewan, Alberta, Columbia : d'où il résulte qu'au Canada se forment en réalité trois groupements : français à l'Est, anglais au Centre, américain à l'Ouest. Combien sont au juste les Américains ? Il faut attendre le prochain recensement pour le savoir. Mais ce qui est sûr, c'est que leur nombre va sans cesse croissant et qu'ils restent, eux, Américains. Or, les Etats-Unis comptent 110 millions d'habitants (le Canada, 7 millions) ; et les deux pays sont en contact, de l'Atlantique au Pacifique, sur une frontière commune de plus de 5.000 kilomètres.

Dans ces conditions, le Canada pourra-t-il résister, sinon à la pression, du moins à l'attraction des Etats-Unis qui considèrent comme de droit naturel que toute l'Amérique du Nord soit leur domaine de libre expansion ?

Voilà sans doute le gros danger qui menacera l'indépendance du Canada, dans un avenir plus ou moins éloigné. Toutefois, on peut affirmer que les groupements anglais et français n'en resteront pas moins puissants et libres dans leur développement.

Au déjeuner d'adieu, le sénateur Beaubien, qui a partout accompagné et guidé la mission avec un dévouement inlassable, dit : — « Je vous ai montré ma patrie, dit-il, ma patrie, fille de la France. N'est-ce pas qu'elle est belle et digne de sa mère ? »

Puis, après un silence :

— « Il y avait tout de même au Canada autre chose que des arpents de neige ! »

Ce n'est pas la première fois, note le maréchal, qu'on nous sort les arpents de neige de Voltaire. Déjà, sur les bords du Saint-Laurent, on nous a finement rappelé que si « à Paris on pouvait vivre sans Québec, » ce n'était qu'à regret que Québec avait vécu et prospéré sans Paris. Le Canada français a pris pour devise : *Je me souviens !* — Ce sera — plus que jamais après le dévouement et l'héroïsme dont le Canada a donné une nouvelle preuve pendant la guerre, — la devise aussi de la France.

Et voici que la Providence, pour raviver ce souvenir au cœur même de dilettanti trop aisément tentés d'oubli, vient de nous ménager le succès de *Maria Chapdelaine,* qui n'est pas seulement le plus grand succès de l'année, ni même de tout un cycle d'années, ce qui serait trop peu dire, mais un succès absolument incomparable. Toutes nos Revues, grandes ou petites, tous nos quotidiens y sont allés de leur article (l'*Ami* dès juin 1921, p. 317) ; et toutes les voix de la critique se sont rencontrées dans une unanimité sans exemple pour prononcer le mot : chef-d'œuvre. Un pur chef-d'œuvre classique, et, ce qui nous intéresse mieux encore ici, « un chef-d'œuvre catholique » (c'est ainsi que la *Croix* intitulait son article, 11 août 1921), « un livre essentiellement catholique ». Et ce qu'il y a de tout à fait admirable, au point de vue purement esthétique, c'est que l'auteur de ce livre « essentiellement catholique » n'était probablement pas catholique. Du moins il ne l'était pas quelques années auparavant, aux environs de la vingt ou vingt-cinquième année : c'est M. René Bazin qui nous le dit dans l'article magistral qu'il a consacré à *Maria Chapdelaine (Revue des Deux Mondes,* 1er octobre) : — « A cette époque (au temps de ses premières nouvelles, dont les modèles étaient pris de la vie anglaise), il n'était pas croyant ; — plus tard le devint-il ? on peut se le demander, je ne sais pas ; — mais il avait un respect profond, et certainement même un attrait pour les choses

religieuses. » Il était Breton (né à Brest) : son grand-père maternel avait été député en 1848, son oncle paternel fut 34 ans (et jusqu'à l'année de la guerre) député puis sénateur du Finistère, l'un et l'autre très idéalistes en politique républicaine (le second avec des accès peut-être inconscients de passion anticléricale). Son père était professeur de l'Université (puis inspecteur général). Il ne songea jamais pour lui-même à la carrière paternelle ; il eut toujours le goût des voyages, et il voyagea en effet, jusqu'au jour où il trouva la mort dans un accident de chemin de fer, au Canada (1913).

Avait-il retrouvé la foi ? Il ne dut en tout cas pas en être loin, l'homme qui a écrit cette phrase angoissée : « Oh ! la certitude, le contentement d'une promesse auguste qui dissipe le brouillard redoutable de la mort ! » — l'homme qui a si profondément senti et exprimé la beauté, la grandeur, la béatitude que répand sur une vie, sur un foyer, sur un peuple l'esprit chrétien, la sanctification des menus actes de chaque jour, la surnaturalisation des affections légitimes ; — l'homme qui a voulu vivre cette vie canadienne catholique, qui s'est « loué » (on l'a su plus tard) chez les Chapdelaine, pour sa nourriture et huit dollars par mois ; qui avec les hommes a travaillé dans les bois et les pauvres champs nouveaux ; qui a été le témoin et le commensal ; qui était « le meilleur homme de la terre (disait après sa mort une brave femme de là-bas),... pas fier du tout,... qui faisait sa religion comme tous nous autres. Ah ! je vous assure qu'on l'aimait bien ! »

Mais, catholique ou non, et quoi que l'on doive enfin penser du problème de son retour à la foi, ce qui est sûr, c'est qu'il a écrit un livre catholique. Il a voulu peindre le Canada ; et parce qu'il l'a regardé avec des yeux d'une droiture parfaite, sa palette n'a pu s'imprégner que de teintes catholiques. Il a voulu noter simplement ce qu'il a vu ; et il s'est trouvé atteindre à la plus haute poésie. C'est vraiment l'épopée d'un pays qu'il a écrite, l'épopée du Canada rustique et catholique. S'attacher à la simplicité, en littérature comme en vie spirituelle, c'est se mettre sur le chemin de tous les autres dons, à commencer par la foi.

Et le Canada s'est reconnu dans cette œuvre. La Société de St-Jean a fait placer une plaque de marbre blanc sur la tombe de Louis Hémon, au cimetière de Chapleau (Ontario). La Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec a érigé un monument à Péribonka, près de la ferme où le livre fut écrit. Le gouvernement canadien enfin a choisi deux lacs, dans le nombre indéfini des belles étendues claires entourées de bois, et l'un s'appelle désormais lac Hémon, l'autre lac Chapdelaine.

XIII. — Toute la presse a rendu hommage à Ernest Daudet, rappelé à Dieu en septembre dernier, à quatre-vingt-quatre ans. Il n'a pas atteint à la gloire de son frère Alphonse ; mais c'était un consciencieux et heureux chercheur d'histoire et un écrivain fort distingué, royaliste et chrétien, teinté de libéralisme. Il a été d'une belle fécondité ; il laisse beaucoup plus de cent volumes imprimés, sans compter les inédits. Il était probablement le doyen de la presse française, ayant donné en 1857 son premier article (à la *Gazette de Lyon)*, l'un des doyens aussi de la *Revue des Deux Mondes,* où il collaborait depuis 1877. Il comptait, pour sa gloire, beaucoup plus sur ses livres d'histoire que sur ses romans, dont il a écrit pourtant plusieurs dizaines (la plupart historiques). Il est certain qu'on ne saurait actuellement étudier la Révolution, l'Empire et la Restauration sans recourir à ses ouvrages. Rappelons, entre autres publications : *Le Cardinal Consalvi*, 1866 ; *Le Ministère de Martignac*, 1875 : *La Terreur Blanche, épisodes et souvenirs de la réaction dans le Midi en 1815*, 1878 ; *Le Duc d'Aumale*, 1879 ; *Le Comte de Paris*, 1883 ; *La Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire 1800-1805*, 1895 ; *Un Amour de Barras*, 1895 ; *Louis XVIII et le duc Decazes 1815-1820*, 1899 ; *Conspirateurs et comédiennes 1798-1825*, 1902 ; *Le Roman d'un conventionnel : Hérault de Séchelles et les dames de Bellegarde*, 1904 ; *Histoire de l'Emigration pendant la Révolution française*, 3 vol. 1904-1907 (son œuvre probablement la plus importante) ; une quantité de récits et de Mélanges, et, ces dernières années, des études très fouillées et d'une information impeccable sur la diplomatie de la IIIe République, sur les origines de l'alliance franco-russe, sur *Soixante années du règne des Romanoff*, sur les responsabilités de la guerre de 1914, etc.

Il venait de publier, quand il est mort, **Souvenirs de mon temps** (in-12 de 284 p., 7 f., Plon). Ce n'est qu'un premier volume (le IIe est achevé en manuscrit), avec ce sous-titre : *Débuts d'un homme de lettres 1857-1861*. En 1857, il avait vingt ans, c'est l'année où il vint de Nîmes à Paris, qui sera désormais son domicile. A Paris, tout de suite, il a tout vu, tout su ; et ceci restera sa caractéristique jusqu'au bout, à savoir, qu'il fut toujours un homme admirablement informé : — ce qui n'est pas du tout la même chose que la manie d'avoir l'air d'être informé de tout. C'en est même tout le contraire : la manie de se donner l'air d'être informé de tout est bien, disait (je crois) Capus pendant la guerre, l'un des plus sûrs moyens d'être toujours trompé, berné, de s'ancrer dès lors dans une sottise irrémédiable. Ernest Daudet savait ; et, comme c'était un parfait honnête homme, il ne disait que ce qu'il savait, et quand il le fallait. Il y a, à la fin de ce volume, une Table alphabétique des noms propres : plus de 500 noms y défilent, dont beaucoup sont restés en effet très célèbres (comme Veuillot, qui y figure à une dizaine de reprises, Thiers, G. Sand, J. Sandeau, Nisard, princesse Mathilde, Flaubert, Hugo, etc.), mais dont beaucoup aussi sont tombés dans un oubli qui est de nature à faire réfléchir nos célébrités d'aujourd'hui, — p. ex., ce pauvre Philoxène Boyer, qui en 1857 avait vingt-huit ans et se posait en rival de Hugo, — ou encore ce Paul Deltuf qui publia des romans (où ne manquaient pas des promesses dont Sainte-Beuve a fait un certain cas), qui publia ensuite un *Essai sur Machiavel*, qui pensa « frapper un grand coup » avec une *Histoire de Théodoric le Grand*, oublié en moins de temps qu'il n'en aurait fallu pour l'écrire, et qui un beau jour sombra dans la folie, une folie déchaînée, comme il arrive si souvent, par la mégalomanie... Quel brave homme qu'Ernest Daudet ! et comme ces pages, ses dernières pages, sont riches de substance littéraire et morale !

XIV. — M. Maritain, notre cher apôtre de la philosophie scolastique (et d'ailleurs apôtre tout court, apôtre de sa foi), recueille en volume une série d'articles donnés à nos périodiques, sous ce titre : **Théonas, ou les Entretiens d'un sage et de deux philosophes sur diverses matières inégalement actuelles** (in-12 de 204 p., 6 f. 50, Paris, Nouv. Librairie Nationale) : pas inégalement actuelles du tout : qu'y peut-il avoir de plus actuel que de préciser la notion du progrès, de montrer ce qu'il y a de contradictoire dans l'idée du progrès

historique nécessaire, « type excellent de pseudo-idée, d'idée à la fois *claire* pour la sensibilité, et foncièrement absurde en elle-même », de nous dire la philosophie de la Révolution, de nous faire la critique de la théorie du succès, de la théorie du surhomme, de la liberté de l'intelligence, de l'humanisme chrétien : idéal magnifique, et obligatoire, cet humanisme, mais si exposé à se déchristianiser pour retourner au paganisme, si prompt à « se soustraire à l'ordre implacablement pur de la charité, pour tomber sous l'ordre, hélas, tellement plus facile, de l'amour du créé » ? Quel superbe chapitre encore de philosophie tout ensemble et de mystique sur le primat de l'intelligence, sur « l'intelligence et le règne du cœur », et comment l'intellectualisme de S. Thomas, s'il proclame sans cesse la supériorité de l'intelligence sur la volonté au point de vue de la hiérarchie absolue des facultés, et la pure souveraineté de l'intelligence dans l'ordre de la connaissance spéculative, par contre il maintient que c'est par la volonté que l'homme est bon ou mauvais purement et simplement, et il fait dépendre le jugement et l'intelligence, dans l'ordre de l'activité pratique et prudentielle, des facultés appétitives et de leur rectification, et surtout il affirme résolument, par rapport aux conditions de l'état de voie, la prééminence de l'amour dans la vie humaine :

« S. Thomas enseigne qu'au ciel, grâce à la lumière de gloire qui la rendra capable de Dieu, l'intelligence jouira de sa primauté, car c'est par elle que nous tiendrons la béatitude, possédant Dieu par la vision de son essence ; — mais il enseigne aussi qu'ici-bas, tandis qu'il vaut mieux connaître les choses inférieures que les aimer, et bien qu'on n'aime jamais que ce qu'on connaît en quelque manière, il est meilleur d'aimer Dieu que de le connaître, parce que l'amour nous attire sur la chose que nous aimons telle qu'elle est en elle-même, selon son mode d'exister à elle, au lieu que la connaissance rend la chose que nous connaissons présente en nous selon le mode et la capacité de notre esprit...

« La religion de l'humanité n'a réussi et ne réussira jamais qu'à opprimer l'intelligence sans pouvoir donner de l'amour autre chose qu'une piètre contrefaçon : car nous sommes ainsi faits que *nous ne pouvons nous aimer vraiment les uns les autres qu'en passant par Dieu,* premier aimé, la charité étant comme vous savez un seul et indivisible amour surnaturel de Dieu et du prochain...

« La sagesse chrétienne seule nous apporte la solution. Dans l'ordre absolu des dignités métaphysiques, il n'y a, parmi les choses humaines, rien de meilleur que l'intelligence; mais la Charité est meilleure que la meilleure des choses humaines. Elle vaut mieux, ici-bas, que l'intelligence ; mais elle est seule à valoir mieux que l'intelligence. Le véritable règne du cœur suppose l'union de l'âme à ce qui est meilleur que la raison, c.-à-d., selon le mot d'Aristote, au Principe de la raison ; il est donc absolument inséparable du règne de la vérité. »

Que d'idées remuées et éclaircies dans ce livre, et en quelle langue aussi ferme qne souple, aussi dense que merveilleusement limpide ! Quelle démonstration, par l'exemple, de la fécondité de la philosophie traditionnelle, et comment tout ce qu'il y a de légitime dans la pensée moderne, dans les tâtonnements d'une pensée qui est toujours à se chercher à travers le vague et l'obscurité des préjugés, trouve sa place, large et claire, dans les cadres de la scolastique ! C'est un vrai Bréviaire de nombre de questions « actuelles » que ce petit livre ; et nous aurons plus d'une fois à y revenir.

XV. — S. Augustin a eu tous les bonheurs cette année : les deux superbes volumes de Mgr Batiffol, les deux thèses du P. Boyer (cf. *Ami* 1921, p. 411-5), complétées par l'étude très serrée qu'il vient de donner à la *Revue Apologétique,* 1er nov., sous ce titre : *L'argument qui a ramené S. Augustin à la foi.* Le P. Boyer schématise en deux syllogismes le mouvement de pensées qui a porté S. Augustin jusqu'à l'acte de foi, — deux syllogismes dont « l'un dispose à voir, l'autre exprime la vision :

« Il faudrait nier Dieu et la Providence s'il était impossible à l'homme de faire son salut. Or, les hommes, abandonnés aux seules forces de la raison, sont impuissants à trouver la voie du salut. Il existe donc une lumière de secours, une révélation extérieure, qui montre cette voie.

« Il faudrait nier Dieu et la Providence si une société, prétendant à tort posséder cette lumière et cette révélation, avait pu faire la conquête du genre humain. Or l'Eglise catholique a fait cette conquête dans les conditions les plus remarquables. Ce n'est donc pas à tort qu'elle prétend posséder la révélation providentielle. »

Et voici que le P. Guilloux recueille et développe en volume les pages dont il avait commencé la publication pendant la guerre dans les *Etudes :* **L'Ame de Saint Augustin** (in-12 de 385 p., 7 f. 50, Paris, de Gigord). Déjà nous avions salué dans son *Esprit de Renan* la meilleure étude psychologique qui ait été tentée du triste apostat. Son nouveau livre est la meilleure vie que nous ayons de S. Augustin, la plus attachante, la plus pénétrante, la plus suggestive sous son relativement mince volume, en même temps que l'on y trouvera une excellente et très pleine introduction à l'œuvre même du saint Docteur.

LITURGIE

Q. — 1° Quel est, à propos des oraisons des messes de Morts, le sens des termes : « deficiente vel ignorata designatione » du Tit. III, n° 10, des nouvelles Rubriques, obligeant à prendre comme 1re oraison *Deus, veniæ largitor ?*

2° L'évangile *Missus est* qui revient à certaines fêtes de la T. S. Vierge (p. ex. 11 févr., 7 oct.), doit-il être regardé comme *stricte proprium,* de façon qu'un de ces offices venant à être simplifié ou commémoré dans une messe votive solennelle, on doive dire à la fin cet évangile ?

3° Aux termes du Tit. II, n° 5 *in fine* des nouv. Rubriques, l'oraison pour l'Evêque diocésain est-elle désormais permise quand *accidentellement* l'anniversaire de l'élection ou de la consécration est en occurrence avec le Lundi ou Mardi de la Pentecôte et de Pâques, ou avec toute autre fête double de 1re classe (les fêtes primaires de N.-S. de l'Eglise universelle exceptées) ?

R. — Ad I. Cette incise de la rubrique signifie que, si les personnes pour qui on dit la messe de *Requiem* n'ont pas été nettement déterminées et spécifiées au célébrant, ou si la messe est demandée d'une manière générale pour les défunts d'une famille ou d'une association, la 1re oraison est *Deus veniæ largitor,* la 2e est *ad libitum,* et la 3e *Fidelium ;* tandis que si la messe était pour les âmes du purgatoire en général, le célébrant réciterait alors, sans changement, les oraisons assignées à la messe quotidienne. C'est une nouveauté à noter.

Ad II. Pour réciter un évangile spécial à la place du dernier évangile *In principio,* en dehors des jours où il y a mémoire d'un dimanche, d'une férie de Carême, des Quatre-Temps, du Lundi des Rogations, d'une Vigile, ou d'une Octave de 1er ordre, il faut qu'on fasse alors mémoire d'une fête ayant un évangile qui lui soit propre, et non pas seulement approprié comme celui de l'Assomption.

En conséquence, l'évangile *Missus est* de la fête de l'Apparition de l'Immaculée le 11 février, et du Rosaire le 7 octobre, remplacera *in casu* l'évangile *In principio* à la fin de la messe.

Ad III. Voici l'économie générale de la rubrique concernant l'anniversaire de l'élection et de la consécration de l'évêque.

Si cet anniversaire coïncide *accidentellement* avec un dimanche de 1re classe ou une fête de 1re cl., avec la Vigile de la Pentecôte ou le mercredi des Cendres et les féries privilégiées de la grande semaine, on ne peut en dire la messe votive, mais on en fait mémoire, sauf aux fêtes primaires du Seigneur de 1re cl. de l'Eglise universelle, et au triduum sacré, et le jour de la Commémoraison générale des fidèles défunts.

Quand cet anniversaire, au contraire, tombe *perpétuellement* un jour de 1re cl. qui se célèbre respectivement dans toute l'Eglise ou dans tout le diocèse, comme l'Assomption ou la Vigile privilégiée de Noël, il n'y a *ce jour-là* ni messe votive ni mémoire à faire de cette élection ou consécration ; mais on renvoie ledit anniversaire au premier jour libre de toute fête de 1re classe dans le Calendrier perpétuel du diocèse et de l'Eglise universelle, et s'il arrivait que, dans mon église particulière, il y eût ce jour-là une fête de 1re cl., v. g. la fête propre du patron, je n'ai pas à renvoyer pour cela plus loin la mémoire de l'élection ou de la consécration de l'évêque, mais j'en fais la mémoire ordinaire avec tout le diocèse, malgré ma fête particulière de 1re cl. (S. R. C., 12 déc. 1891, n. 3762, et *Ephem.*, 1905, p. 302).

Q. — Quand on baptise en même temps plusieurs enfants, la rubrique du Rituel dit, d'une part : « *dicantur omnia... in numero plurali,* » et d'autre part : « exsufflatio, signatio, tactus aurium etc. *singulariter singulis,* masculis, deinde feminis fieri debent. » Mais la formule de l'*exsufflatio* doit-elle se dire *au pluriel,...* et ainsi pour les autres actions (telles que *inunctio chrismatis, candelæ traditio,* etc.), ou bien faut-il répéter la formule *pro singulis* avec l'action ?

R. — Avant l'édition typique du Rituel Romain de 1913, nous n'avions pour nous guider dans l'administration simultanée de plusieurs baptêmes que la rubrique assez sommaire de l'*Ordo baptismi* au n. 27, et les sentiments pas toujours concordants des auteurs à ce sujet.

Aujourd'hui, l'édition du Rituel donnée par Pie X ne laisse plus rien à désirer sur l'ordre à suivre et la manière de procéder lorsqu'on se trouve en face de plusieurs baptêmes à faire à la fois. La rubrique *singulariter singulis* indique chaque fois que les cérémonies doivent se faire individuellement pour chaque baptisé ; les autres cérémonies sont suivies de la formule : *in plurali pro omnibus,* quand elles n'ont pas à se répéter, mais qu'une seule récitation suffit pour tous les enfants présentés ; enfin, lorsque la rubrique prescrit une imposition de main, elle se fait *singulariter singulis,* mais l'oraison qui la suit se dit *in plurali pro omnibus.*

Le prêtre qui a en mains le Rituel de 1913 n'est donc point embarrassé en pareil cas. Il n'a qu'à s'en tenir ponctuellement aux remarques détaillées des rubriques suivantes :

Les premières demandes et catéchèses imposées par la rubrique à l'entrée de l'église, n. 1, 2, 3, se font *singulariter singulis.* Egalement l'exsufflation au visage de l'enfant, le signe de la croix imposé sur le front et la poitrine, en se répétant *singulariter singulis,* sont toujours accompagnés de la formule correspondante, mais l'oraison *Preces nostras* qui suit, n. 4, se dit *in plurali pro omnibus.* De même l'imposition de la main sur la tête de l'enfant doit être individuelle, *singulariter singulis,* mais l'oraison *Omnipotens* se dit *in plurali pro omnibus,* n. 5. Bénissant alors le sel (s'il n'y en a pas qui reste d'un baptême précédent), le prêtre prend un peu de ce sel exorcisé, le met dans la bouche de chacun, en disant *singulariter singulis* la formule correspondante, et ajoute ensuite *in plurali pro omnibus* la prière et l'exorcisme que contient le n. 7. Sauf l'imposition du signe de la croix au front de chacun *singulariter singulis* conjointement faite avec les paroles du Rituel, n. 8, le prêtre continue *Æternam... in plurali pro omnibus.*

Alors on introduit les enfants à l'église, le prêtre le fait en imposant l'extrémité de son étole sur la tête de celui qui est en tête et lui disant en même temps la formule correspondante : *Ingredere,* les autres se contentent de venir à la suite. Quand le cortège est arrivé au lieu convenu, le prêtre et les parrains disent conjointement et à haute voix le *Credo* et le *Pater,* puis le baptiseur prononce *in plurali pro omnibus* l'exorcisme n. 12, et procède à l'insalivation *singulariter singulis,* ne cessant plus d'agir ainsi jusqu'à la fin du baptême, pour la renonciation au démon, n. 14 ; pour l'onction des saintes huiles, n. 15 ; pour la profession de foi, n. 17 ; pour la volonté expresse d'être baptisé, n. 18 ; pour le baptême proprement dit, n. 19 ; pour l'onction du saint chrême, et la remise du chrémeau et du cierge allumé, n. 23 à 26.

Quelques-uns de nos lecteurs trouveront peut-être ces détails fastidieux et inutiles, parce qu'ils peuvent avoir le Rituel de 1913 ; mais nous ne devons pas oublier que cette édition est encore peu répandue, et que beaucoup n'ont pas connaissance de ces nouvelles rubriques.

Nota. — Les missionnaires de l'Inde et du Nouveau Monde n'oublieront pas que pour le baptême des adultes, si, à cause de la multitude *baptisandorum,* les rites ne peuvent être appliqués *singulariter singulis,* « tunc vel pluribus simul adhibeantur, vel, si urget necessitas, omittantur. » (Rituel, chap. III, n. 52, et édit. typique, n. 57).

IMPRIMATUR

Lingonis, die 18 januarii 1922.

AL. BAVRY, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

VIN AROUD

VIANDE — QUINA — FER

Le plus puissant Reconstituant physiologique.
Souverain contre : *Chlorose, Anémie, Altération du Sang, Perte des Forces,* convient aux *convalescents, enfants, jeunes filles, vieillards.*
Rue de Richelieu, 28, Paris et toutes Pharmacies.

UN BON CONSEIL

Si vous connaissez un Asthmatique, vous ferez une œuvre charitable en lui indiquant le Remède d'Abyssinie Exibard en poudre ou en cigarettes. Prescrit par tous les médecins et récompensé par médailles d'or et d'argent, il soulage instantanément et guérit des milliers de malades chaque année. 28, Rue de Richelieu, PARIS, et toutes Pharmacies.

La maladie de toujours.

De tout temps l'anémie fut une des maladies les plus répandues. Pour la combattre, la thérapeutique moderne dispose d'agents extrêmement actifs, au premier rang desquels les PILULES PINK dont la composition convient particulièrement bien aux tempéraments délicats.

Les PILULES PINK agissent, en effet, simultanément sur le sang, le système nerveux et les fonctions vitales. Elles stimulent ainsi progressivement et sans violence les organismes affaiblis qui, étant de cette manière continuellement soutenus, peuvent se reconstituer rapidement.

Depuis 30 ans il est reconnu que les PILULES PINK sont un remède des plus efficaces contre les affections et les troubles consécutifs qui ont pour cause l'appauvrissement du sang ou l'affaiblissement du système nerveux.

Les PILULES PINK sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris, 4 fr. 50 la boite, 24 francs les six boites franco, plus 0 fr. 50 de taxe par boite.

PHARMACIE DE ROME

La mieux approvisionnée et la moins chère de Paris

LIVRAISONS -:- EXPÉDITIONS

TOUTES
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
françaises et étrangères

AMPOULES - CACHETS - COMPRIMÉS
SIROPS - PASTILLES - PILULES, ETC.

PARFUMERIE - SAVONS - PRODUITS DE BEAUTÉ

HUILES de FOIE de MORUE

BANDAGES
BAS A VARICES — CEINTURES
ORTHOPÉDIE
ARTICLES D'HYGIÈNE

LUNETTERIE

LABORATOIRES D'ANALYSES
Médicales et Alimentaires

NOTICES & BROCHURES gratis sur demande

Téléphone : WAGRAM 85-19, 62-29, 63-79

A. BAILLY, 15, Rue de Rome, PARIS

HUILE

Olive	5 lit. 25 fr.,	10 lit. 48 fr.
de table	» 20 fr.	» 38 fr.
blanche	» 18 fr.	» 34 fr.

Cafés verts et torréfiés. — Savon 72 % postal 10 k. 23 fr. Le tout f°.
Œuvre de Ste-Thérèse, MARSEILLE. Chèque Postal 59-29

EPILEPSIE
MALADIES NERVEUSES

DANSE DE St-GUY TRAITEMENT par le **" BROSÉYL "** Résultats merveilleux.
Approbations médicales. — Le flacon de 60 dragées 8 f. 80
Pharmacie GOBERT, 40, rue des Acacias, PARIS.

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

— **Georges JANIN,** près St-Pierre, à NANCY —
La plus ancienne et la plus importante **Maison de la Région de l'Est.** — *Représentant, projets et devis sur demande.*

Vous pouvez préparer avec les

Œufs granulés Layton

les mêmes omelettes, œufs brouillés, sauces, crêmes, gâteaux, puddings, entremets qu'avec les œufs en coquille.

Les œufs granulés
" LAYTON "

Garantis absolument purs

sont en vente dans toutes les Maisons d'Alimentation

VENTE EN GROS : Etablissements JOHN LAYTON, 15, rue du Louvre, PARIS.